

Chapitre 2

Comment renforcer les chaînes de valeur régionales dans la Zone de libre-échange continentale africaine

Ce chapitre identifie les mesures prioritaires à adopter pour favoriser l'essor des chaînes de valeur régionales dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et de l'entrée en vigueur de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). L'analyse débute par un examen des initiatives précédemment engagées à l'échelle continentale et régionale en vue de créer des chaînes de valeur régionales et en tire des enseignements essentiels pour la mise en œuvre de la ZLECAf. Le chapitre propose ensuite une série de recommandations à l'intention des responsables politiques africains sur les domaines possibles de collaboration avec le secteur privé pour accélérer la pénétration des technologies numériques et réduire le coût du commerce et de la production transfrontaliers. Il se conclut par une revue des politiques publiques visant à resserrer les liens entre acteurs des réseaux industriels africains, en s'attachant particulièrement aux mesures liées au développement des compétences, à la passation des marchés publics et à l'investissement.

BRIEF

Les gouvernements africains se sont engagés à développer des chaînes de valeur régionales (CVR) à travers un certain nombre de programmes et de stratégies déployés à l'échelle des régions et du continent. La plupart des initiatives ont échoué sur des problèmes de mise en œuvre. Seules des politiques de CVR ascendantes associant plus étroitement le secteur privé pourront combler ces lacunes. Une mobilisation plus efficace des ressources nationales et la recherche de nouvelles sources de financement sont également fondamentales afin de garantir l'appropriation, la mise en œuvre et un suivi adapté des résultats.

Ces enseignements et les grandes tendances mises en évidence dans le chapitre 1 permettent de dégager deux axes transversaux pour la coopération régionale :

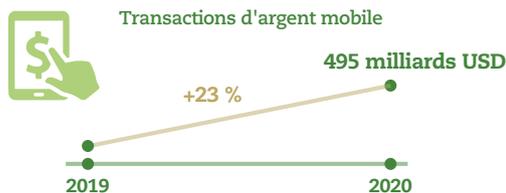
- Les responsables politiques et le secteur privé peuvent collaborer pour réduire les coûts du commerce et de la production intra-africains. Actuellement, ces coûts ont atteint les niveaux de ceux de 2007. L'adoption à plus grande échelle de solutions novatrices dans le domaine de la logistique et de la finance pourrait les faire baisser. Le déploiement d'infrastructures Internet intrarégionales et l'adoption de réglementations accommodantes pour régir les flux de données transfrontaliers sont d'autres prérequis à l'ère du numérique. En 2020, la bande passante intrarégionale en part de la bande passante Internet totale ressortait à 16 % en Afrique, contre 20 % en Amérique latine et Caraïbes, 56 % en Asie et 75 % en Europe ;
- Les responsables politiques peuvent délibérément s'employer à resserrer les liens entre travailleurs, producteurs nationaux et multinationales. Les pays peuvent profiter du processus de la ZLECAF pour développer les compétences, les marchés publics et des cadres d'investissement communs. La priorité accordée aux pôles d'activité peut améliorer la compétitivité nationale et attirer des investissements. Entre 2012 et début 2019, l'intensité lumineuse nocturne dans les pôles d'activité (valeur indicative de l'activité et du développement de ces zones) a pratiquement doublé.

Comment renforcer les chaînes de valeur régionales dans la Zone de libre-échange continentale africaine

Quelles stratégies peuvent renforcer les chaînes de valeur régionales ?

Accélérer la transformation digitale de la production et du commerce transfrontaliers

Les partenariats public-privé peuvent accélérer le déploiement de solutions innovantes dans les domaines du commerce, de la logistique et du financement



La circulation intracontinentale des données nécessite des infrastructures et des réglementations favorables

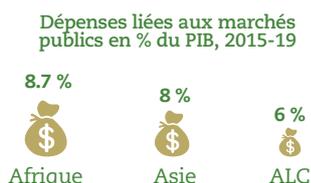


Adapter les stratégies nationales d'industrialisation à la ZLECAf

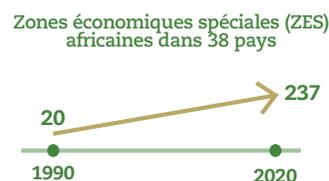
Les initiatives régionales permettent de renforcer les compétences



Les dispositifs existants en matière de marchés publics pourraient être étendus aux producteurs de la ZLECAf



Les investissements en infrastructures pourraient privilégier la connexion des pôles de compétitivité existants



Comment les gouvernements africains peuvent-ils mettre en œuvre ces mesures prioritaires ?

Impliquer le secteur privé dans la conception et la mise en œuvre des politiques de CVR

Total des projets d'infrastructure PPP en Afrique depuis 1990



Mobiliser les ressources intérieures et débloquer de nouvelles sources de financement

Ratio impôts/PIB en Afrique



Les politiques de développement des chaînes de valeur régionales doivent se concentrer sur le secteur privé et la mobilisation des ressources nationales

Depuis les années 1980, les institutions africaines ont lancé des initiatives pour favoriser l'essor de chaînes de valeur régionales et mondiales dans l'objectif plus large d'enclencher la transformation de la production. Le tableau 2.1 présente ces initiatives, en rappelant leurs principaux objectifs et les écueils rencontrés lors de leur mise en œuvre. En 2003 par exemple, l'Initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique a défini deux objectifs pour le développement de CVR, à atteindre d'ici 2015 : i) la production de « marchandises qui répondent aux exigences de qualité des marchés actuels » ; et ii) la nécessité de « monter en gamme pour capter de futurs marchés ». Chaque région s'était alors vu assigner une ou plusieurs chaînes de valeur à développer à l'horizon 2015 (Marti et Ssenkubuge, 2009).

Tableau 2.1. Initiatives africaines pour favoriser le développement des chaînes de valeur mondiales et régionales, de 1980 à ce jour

Initiative (année)	Parties prenantes	Objectif principal	Principaux freins à la mise en œuvre
Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA I) (1980-90)	CUA, CER, États membres, CENUA, ONUDI (principaux partenaires)	Mettre fin à la dépendance de l'Afrique vis-à-vis des pays développés	Faiblesse du socle industriel et des structures économiques Environnement commercial et réglementaire inadéquat
DDIA II (1991-2002)			Absence de projets ou de programmes concrets et pratiques Manque d'implication de la communauté des bailleurs de fonds ou des autres agences des Nations Unies
DDIA III (2016-25)		Engager fermement l'Afrique dans une trajectoire de développement industriel inclusif et durable	Absence de volonté politique et médiocrité de la planification à l'échelle des pays
Initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique (2003)		Développer des chaînes de valeur régionales à travers des investissements dans les infrastructures et le capital humain et physique	Lacunes en termes de capacités humaines, institutionnelles et financières
Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA) (2007)	Principaux partenaires, Banque mondiale	Intégrer les entreprises africaines dans les chaînes de valeur mondiales et favoriser le développement de petites et moyennes entreprises et de startups	
Vision minière africaine (2009)	AUDA-NEPAD, CENUA, Centre africain de développement minier, PNUD, BAfD	Créer des liens verticaux et horizontaux entre le secteur minier, les profils disponibles, la recherche et le développement et les infrastructures	Caractère non contraignant Mécanismes de mise en œuvre centrés sur l'État qui empêchent la société civile de peser sur le processus
Initiative pour le développement de l'agrobusiness et des agro-industries en Afrique (3ADI) (2010)	CUA, AUDA-NEPAD, BAfD, FAO, Fonds pour le développement agricole, CENUA, ONUDI	Réduire la dépendance aux produits importés et favoriser les produits agricoles à plus forte valeur ajoutée	Compétences et technologies inadéquates dans les segments de la post-production de la chaîne de valeur agricole Manque de complémentarités entre l'initiative 3ADI, le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) et le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA)
Conférence de haut niveau sur l'initiative 3ADI, le programme PDDAA et la déclaration de Maputo (2010)	Principaux partenaires	Promouvoir les partenariats public-privé dans le secteur agricole	
Plan de fabrication de produits pharmaceutiques pour l'Afrique (2012)	AUDA-NEPAD, CDC Afrique, CUA, département Santé, affaires humanitaires et développement social de l'UA	Renforcer la production de produits pharmaceutiques et de médicaments essentiels à des prix abordables	Complexité des cadres juridiques Directives et procédures d'évaluation non conformes aux normes de l'Organisation mondiale de la Santé
Agenda 2063 (2013)	CUA, CER, États membres, AUDA-NEPAD, CENUA	« Aspiration 1 : transformer les économies africaines grâce à la valorisation des ressources naturelles, à la fabrication, à l'industrialisation et à la valeur ajoutée, ainsi qu'à une productivité et une compétitivité accrues (...) et devenir un exportateur net de produits alimentaires »	

Tableau 2.1. Initiatives africaines pour favoriser le développement des chaînes de valeur mondiales et régionales, de 1980 à ce jour (suite)

Initiative (année)	Parties prenantes	Objectif principal	Principaux freins à la mise en œuvre
Stratégie de l'Union africaine pour les produits de base (2017)	Principaux partenaires, AUDA-NEPAD		Manque de capacité à créer des partenariats public-privé
Création de la ZLECAf (2018)	Principaux partenaires	Stimuler le commerce intra-africain Accompagner la transformation de l'Afrique grâce à une industrialisation basée sur les ressources naturelles et à une politique de valeur ajoutée	
Semaine de l'industrialisation de l'Afrique (2018)	ONU, AUDA-NEPAD, CENUA, États membres	Sensibiliser à la nécessité d'enclencher une industrialisation accélérée, durable et inclusive	

Notes : AUDA-NEPAD : Agence de développement de l'Union africaine ; BAfD : Banque africaine de développement ; CDC : Centres de contrôle et de prévention des maladies ; CENUA : Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique ; CER : communautés économiques régionales ; CUA : Commission de l'Union africaine ; FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; ONUDI : Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ; PNUD : Programme de développement des Nations Unies.

Source : Compilation des auteurs.

Depuis quelques années, les communautés économiques régionales (CER) ont défini des feuilles de route pour certaines chaînes de valeur régionales. Une approche régionale permet d'identifier les chaînes de valeur en fonction des avantages comparatifs, à l'image de ceux recensés dans l'annexe 2.A1. La feuille de route pour l'industrialisation de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) 2015-63 prévoit ainsi de développer six CVR : agro-industrie, mines et minéraux, produits pharmaceutiques, autres biens de consommation, biens d'équipement et services. Depuis 2014, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) ont adopté le Programme de Compétitivité de l'Afrique de l'Ouest (WACOMP) — un plan de six ans conçu pour soutenir huit chaînes de valeur (manioc, textile et habillement, mangue, technologies de l'information et de la communication, oignon, ananas, cuirs et peaux et cuir) à l'échelon national et régional. Dans le sillage de l'adoption de la stratégie pour le coton, le textile et l'habillement de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), ce secteur est devenu un axe prioritaire des plans de développement national des pays membres dans le but commun de bâtir une industrie textile et de l'habillement compétitive à l'échelle mondiale.

Malgré la multiplication des initiatives, la plupart n'ont jusqu'ici pas obtenu les résultats escomptés. La plupart des économies africaines ne sont pas parvenues à accroître leur participation dans les CVR (chapitre 1). Le commerce intrarégional ne représente toujours que 15 % du total des échanges de l'Afrique. Le manque de respect des nombreux engagements régionaux et continentaux a également suscité des inquiétudes quant à une « crise de la mise en œuvre » (UA, 2017). Mais il faut rappeler que le rythme de l'intégration économique de l'Afrique est semblable à celui observé dans la plupart des autres régions du monde. Le marché unique européen n'est entré en vigueur qu'environ 35 ans après avoir été identifié par la Communauté économique européenne comme un objectif majeur. D'autres difficultés, notamment la lenteur de la transformation productive, ont également freiné les progrès.

Ces expériences rappellent à quel point le recours à une stratégie descendante pour développer des chaînes de valeur régionales peut être contreproductif. Les approches impulsées par le haut risquent de passer à côté de certaines spécificités et de négliger des besoins et des opportunités pour les entreprises qui produisent et commercent d'un pays d'Afrique à l'autre (Hartzenberg, 2011 ; Ndzana Olomo, 2021a). En outre, la non-prise en compte des intérêts et des incitations propres à un pays entraîne souvent des difficultés de mise en œuvre. Des intérêts politiques et commerciaux bien ancrés peuvent faire échouer des initiatives régionales (Byiers et al., 2021).

L'échec relatif de la mobilisation des ressources domestiques a compromis le déploiement des précédents programmes d'industrialisation régionaux. La plupart des initiatives n'ont pas disposé des ressources et des mécanismes institutionnels nécessaires pour suivre et évaluer la mise en œuvre. De nombreux pays n'ont ainsi pas respecté leurs engagements à allouer au moins 10 % des budgets nationaux à l'agriculture, conformément à la déclaration de Maputo (UA, 2016). Quant à la décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA), elle n'a pas été en mesure de formuler une stratégie opérationnelle d'affectation des moyens financiers. De même, de nombreux pays n'ont pas mis en œuvre les programmes du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), trop dépendant d'apports financiers extérieurs imprévisibles. Une mobilisation optimisée des ressources intérieures sera donc indispensable pour financer le déploiement de stratégies de développement régionales. À ce titre, l'Union africaine (UA) prévoit de financer 75 à 90 % des cibles de l'Agenda 2063 grâce à la mobilisation des ressources domestiques, le solde étant assuré par des mécanismes de financement externes.

La participation du secteur privé est un levier indispensable pour développer des chaînes de valeur régionales

Les institutions africaines auraient tout avantage à se rapprocher du secteur privé pour concevoir et mettre en œuvre des politiques de CVR. Byiers et al. (2021) proposent une approche adaptative en six étapes et centrée sur les problèmes à résoudre, afin d'améliorer la coopération entre le secteur public et le secteur privé. L'adoption d'un processus ascendant initié par le secteur privé peut entretenir la dynamique politique tout en améliorant l'identification des priorités – réduction des tarifs douaniers, déploiement d'infrastructures, renforcement des compétences et meilleur accès aux financements (OCDE, 2020).

Les CER ont un rôle important à jouer pour faciliter l'implication du secteur privé dans les CVR (ZLECAF/PNUD, 2021). Depuis quelques années, plusieurs programmes régionaux ont vu le jour pour instituer de nouveaux espaces de discussion entre décideurs, représentants des entreprises et acteurs de chaînes de valeur stratégiques. Ainsi, le Salon des banques et des PME, une manifestation annuelle instituée dans l'UEMOA en 2014, a attiré 525 exposants et été à l'origine de quelque 1 200 réunions entre entreprises. Au Ghana, l'antenne locale du WACOMP accompagne depuis 2009 une série de projets pour rapprocher la fédération des exportateurs ghanéens, l'autorité en charge de la promotion des exportations et les responsables du dispositif de soutien aux entreprises à travers des subventions de contrepartie. Ces projets peuvent permettre d'identifier les principaux freins et opportunités dans la production, la transformation, l'application des règles et l'accès aux marchés pour certaines chaînes de valeur (WACOMP Ghana, 2020).

Le renforcement de la représentation des PME peut garantir l'inclusivité de l'intégration dans les CVR, améliorer les relations et créer des emplois supplémentaires. Une meilleure représentation des PME dans les organisations professionnelles peut favoriser la prise en compte de leurs intérêts en renforçant leur pouvoir de négociation et la sensibilisation à la spécificité de leurs besoins lors des discussions sur les politiques à déployer. Ainsi, le Durban Auto Cluster et le South African Automotive Benchmarking Club permettent aux fournisseurs locaux des pôles automobiles de Durban d'interagir et de collaborer afin de satisfaire les attentes des clients (CNUCED, 2010).

La résolution des difficultés de financement des stratégies régionales passe par une meilleure mobilisation des ressources domestiques et le déblocage de nouvelles sources de financement

À l'échelle nationale, des réformes de l'administration fiscale pourraient améliorer la mobilisation des ressources intérieures et augmenter le volume de fonds disponibles pour

les gouvernements africains. Certains pays sont parvenus à accroître considérablement les recettes publiques grâce à des réformes administratives. Au Rwanda, l'informatisation du recouvrement des impôts a amélioré le respect des obligations fiscales par les contribuables. Le ratio moyen impôts/PIB dans 30 pays d'Afrique connaît une hausse depuis dix ans, atteignant 16.6 % en 2019. Mais cette augmentation est inférieure aux performances moyennes observées en Amérique latine et Caraïbes et dans les pays de l'OCDE sur la même période – signe qu'il reste des marges d'amélioration (OCDE/CUA/ATAF, 2021a). Par ailleurs, la lutte contre les flux financiers illicites permet de combattre la corruption financière et de mobiliser des ressources pour le développement de l'Afrique. À cet égard, l'Union africaine (UA) s'emploie activement, avec les gouvernements africains et des partenaires internationaux, à améliorer la transparence et l'échange transfrontalier de renseignements lors des enquêtes fiscales (UA, 2019a ; OCDE/CUA/ATAF, 2021b).

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, il faut impérativement diversifier les sources de financement (Ndzana Olomo, 2021b). Alors que la lutte contre le coronavirus a singulièrement réduit les marges de manœuvre budgétaires des gouvernements africains, ces pays doivent réussir à attirer des investissements privés (chapitre 1). À ce jour, les partenariats public-privé (PPP) sont encore rares : sept pays (Afrique du Sud, Égypte, Ghana, Kenya, Nigéria, Tanzanie et Ouganda) sont à l'origine de 50.3 % des 759 partenariats mis en place pour développer les infrastructures en Afrique depuis 1990. Certains projets récents de PPP suscitent également des inquiétudes quant à leur impact sur les budgets des États (FMI, 2019).

Une meilleure coordination supranationale augmente la concrétisation des objectifs prioritaires et élargit l'éventail des pays destinataires de PPP (OCDE/ACET, 2020). Elle peut aussi fournir une assistance stratégique en vue d'optimiser les cadres juridiques, réglementaires et institutionnels pour attirer de nouvelles sources de capitaux dans les pays africains. La Banque africaine de développement (BAfD) a ainsi institué l'Alliance financière africaine sur le changement climatique (AFAC), qui réunit des places de marché, des fonds souverains, des banques centrales et d'autres institutions financières. Le but est de mobiliser des capitaux et de rediriger les portefeuilles vers des investissements verts.

Les banques régionales de développement et les partenaires internationaux ont aussi un rôle clé à jouer dans ce processus. Les banques régionales de développement et certaines initiatives dédiées comme le Fonds d'infrastructure Africa50 peuvent faciliter le dialogue et la rencontre d'éventuels partenaires, contribuer à constituer des portefeuilles de projets et fournir des études de faisabilité. La levée de certaines incertitudes, comme la capacité du secteur public à concevoir et suivre les processus de développement de projets, pourrait améliorer la perception du risque des investisseurs privés, encore méfiants vis-à-vis de l'Afrique.

Les gouvernements africains peuvent développer des chaînes de valeur en attirant davantage d'investissements dans les projets d'infrastructures vertes. L'intérêt grandissant des investisseurs publics et privés pour les normes environnementales, sociales et de gouvernance rend les projets d'infrastructures vertes de plus en plus attractifs, ce qui suscite de nouvelles initiatives sur le continent pour récupérer ces financements. Les chefs d'État africains ont mis sur pied l'Initiative pour l'adaptation de l'Afrique, une opération régionale dont l'objectif est de lever 1 milliard de dollars (USD) d'ici 2025 grâce à l'émission d'une obligation verte continentale. La constitution d'un portefeuille visible d'opportunités d'investissement dans les infrastructures respectant les normes environnementales, sociales et de gouvernance peut susciter l'intérêt des investisseurs. En 2021, la BAfD et la Banque européenne d'investissement (BEI) ont ainsi lancé un portefeuille commun de projets d'investissement dédiés à la lutte contre le changement climatique et à la durabilité environnementale. Mais la transparence et

les pratiques en matière de rapport sur les impacts obtenus seront cruciales pour éviter tout « écoblanchiment » (le fait d'enjoliver les performances environnementales d'un projet). Très récemment, 16 pays d'Afrique ont rejoint l'initiative des Nations Unies pour des bourses de valeurs durables afin de fixer des normes communes et de créer des plateformes de coopération pour l'émission d'obligations vertes.

Au-delà de la mobilisation des ressources, il faut trouver des moyens plus efficaces pour acheminer les fonds et garantir l'attractivité financière des projets régionaux. La résolution des problèmes de capacités dans les cycles de projets pourrait accélérer le déploiement de projets infrastructurels transfrontaliers de qualité. Pour la première phase du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA, 2012-20), moins de la moitié des projets ont atteint l'étape de construction ou sont devenus opérationnels. L'application de normes de qualité reconnues, à l'instar du label de qualité du PIDA mis en place par l'Agence de développement de l'UA-Nouveau partenariat pour l'Afrique (AUDA-NEPAD), pourrait accroître la qualité de préparation des projets et rassurer les investisseurs potentiels quant à la faisabilité de l'opération (OCDE/ACET, 2020).

Encadré 2.1. Améliorer l'évaluation de projets transfrontaliers en Afrique

Afin d'attirer des investissements dans les infrastructures régionales, les pays africains et leurs partenaires de développement doivent appliquer des taux d'actualisation précis pour évaluer les coûts et les avantages des projets transfrontaliers. Les taux d'actualisation mesurent la consommation actuelle à laquelle une entreprise serait prête à renoncer en vue d'une consommation à venir. Au moment d'évaluer les projets, la plupart des agences gouvernementales en Afrique appliquent un taux d'actualisation de 10 à 12 % sur une période courte, conformément aux normes établies par la Banque mondiale et les banques multilatérales de développement (PNUD, 2016). Mais ces pratiques font la part belle aux besoins de court terme et dissuadent le financement de projets présentant des coûts immédiats significatifs pour des bénéfices de long terme – typiquement dans les infrastructures (en particulier pour les lignes ferroviaires) et la résilience climatique. À titre de comparaison, le gouvernement du Royaume-Uni a ramené depuis 2003 son taux d'actualisation normal de 10 à 3,5 % pour une période d'évaluation des investissements publics de 30 ans¹. L'existence de multiples taux nationaux en Afrique invite également à adopter un taux d'actualisation commun au niveau des institutions régionales et des infrastructures transfrontalières (à l'instar de ce qu'a fait l'Union européenne [UE]) ou à harmoniser les principes de fixation des taux d'actualisation nationaux.

Les cadres de planification et d'évaluation doivent tenir compte des avantages supranationaux découlant de projets transfrontaliers. Dans les projets transfrontaliers où chaque juridiction est responsable du financement de la partie du projet déployée sur le territoire national, l'évaluation des projets se décompose en évaluations nationales distinctes. Résultat, de nombreux pays ont souvent du mal à intégrer les avantages pour les non-résidents, sous-estimant ainsi le bénéfice net des investissements régionaux. C'est la raison pour laquelle au moment de lancer le programme de réseaux transeuropéens de transport en 1997, l'UE a introduit de nouvelles modalités de calcul tenant compte de la « composante communautaire du rendement social » afin de bien identifier ce type d'avantages. Ces calculs ont permis d'augmenter de 25 % le rendement social découlant du premier projet porté par le réseau – la liaison ferroviaire à grande vitesse entre Paris, Londres, Bruxelles, Cologne et Amsterdam. L'adoption de modes de calcul comparables pour les projets transfrontaliers du PIDA permettrait de mieux déterminer leurs avantages nets, en termes absolus et par rapport aux projets nationaux.

Source : Roy, R. (à paraître), « The case for intra-continental trade: The re-orientation of Africa's trade and the twin challenges of development and environment », document de travail pour *Dynamiques du développement en Afrique 2022*.

Les responsables politiques et le secteur privé doivent collaborer afin de réduire le coût de la production et du commerce transfrontaliers

La pandémie de COVID-19 et l'essor des marchés intérieurs accélèrent la transformation digitale de l'Afrique. Les nouvelles solutions dématérialisées, en particulier dans la logistique et les services financiers, pourraient notamment faire baisser les coûts, toujours élevés, de la production et du commerce intra-africains. Cette section s'intéresse à la manière dont les responsables politiques pourraient collaborer avec le secteur privé pour généraliser ces solutions en s'attachant à résoudre les écueils délicats liés à la réglementation, à la coordination et aux infrastructures.

La transformation digitale des réseaux de production crée également des attentes supplémentaires pour une circulation fluide et sécurisée des données à travers les frontières. Plusieurs options sont étudiées ici pour s'atteler à ce défi à l'échelle des pays, des régions et du continent, en particulier dans le contexte de mise en œuvre de la ZLECAf.

Les gouvernements peuvent contribuer au déploiement de solutions innovantes en matière de logistique commerciale et de financement

Les échanges africains sont souvent freinés par des problèmes liés à la logistique, au financement du commerce ou aux règlements. Les coûts logistiques en Afrique sont ainsi trois à quatre fois plus élevés que la moyenne mondiale (Plane, 2021). Le déficit de financement du commerce de l'Afrique, mesuré de manière grossière par la valeur totale des demandes de financement du commerce extérieur rejetées par les banques, ressortait à 81.8 milliards USD en 2019 – restreignant ainsi la capacité des producteurs africains à être compétitifs sur les marchés internationaux. De même, les paiements transfrontaliers en Afrique sont coûteux et souvent retardés (encadré 2.2). Ces goulets d'étranglement pénalisent particulièrement durement les microentreprises et les PME. Ainsi, alors qu'elles représentent 80 % des entreprises en Afrique, elles n'ont bénéficié que de 34 % du financement du commerce en 2019 (BAfD et Afreximbank, 2020). Ce sont aussi elles qui créent la majorité des emplois.

De nouvelles startups transforment la qualité et les coûts des services d'appui, réduisant les obstacles au commerce transfrontalier. Dans le secteur de la logistique, des startups ont créé des plateformes innovantes pour relier les marchés, réduire le prix du transport et améliorer la prévisibilité et la transparence des services. À Lagos par exemple, Kobo360 a conçu une plateforme qui, grâce au GPS, met en relation les propriétaires de fret et 10 000 propriétaires de camions, chauffeurs et destinataires des marchandises. Cela permet de réduire les coûts le long de la chaîne d'approvisionnement et de garantir la traçabilité des produits. Des startups de fintech comme Asoko Insight, Matchdeck ou Fraym collectent et enrichissent les informations sur les entreprises africaines afin de faciliter l'évaluation du crédit. Grâce à des solutions permettant d'économiser du temps et de l'argent, elles mettent en relation des entreprises africaines avec de potentielles parties prenantes et démocratisent l'accès à des écosystèmes d'investissement, à l'image des plateformes pour les transactions à distance.

Les acteurs traditionnels innovent eux aussi, en particulier dans le secteur financier, pour faire face à la concurrence et aux difficultés induites par la pandémie de COVID-19. Selon une enquête récente, 80 % des banques africaines offrent à leurs clients un accès à leurs services *via* des dispositifs mobiles ou sur Internet et plus de 50 % proposent des portefeuilles d'argent mobile. À la suite du choc provoqué par la pandémie, la plupart des banques interrogées envisagent de dépenser en moyenne 5 millions USD (ou 1.2 % de leurs actifs) d'ici 2022 pour dématérialiser leurs offres et leurs modèles d'affaires (BEI, 2021). De nouvelles applications de technologies sophistiquées, à l'instar des chaînes de blocs (*blockchain*) font également leur apparition. Ecobank a ainsi lancé sa plateforme

Omni tandis que Standard Bank a créé une plateforme *blockchain* pour les règlements en devises hébergée par Hyperledger Fabric.

L'application de solutions novatrices nécessite de surmonter trois grands freins à la pénétration du numérique dans les chaînes logistiques (pour une discussion approfondie, voir CUA/OCDE [2021], chapitre 2) :

- les barrières réglementaires continuent de ralentir l'adoption des technologies numériques dans ces secteurs. Ainsi, seule une poignée de pays d'Afrique (Afrique du Sud, Cameroun, Égypte et Nigéria) autorisent actuellement les signatures et l'authentification électroniques des documents officiels pour les transactions financières (COMESA, 2020) ;
- l'interopérabilité est un facteur déterminant pour éviter l'enfermement dans des plateformes numériques non compétitives où le plus fort rafle la mise et pour faciliter l'intégration transfrontalière des flux financiers, logistiques et commerciaux. En 2019, 23 pays d'Afrique disposaient de systèmes d'argent mobile interopérables avec, à la clé, une hausse des volumes de transfert pair-à-pair de 25 % et des mouvements entrants et sortants sur les comptes en banque de 32% (GSMA, 2019) ;
- l'investissement dans les infrastructures physiques reste crucial. La modernisation des infrastructures douanières est indispensable pour introduire des applications numériques dans la logistique (suivi en temps réel), le financement du commerce et les moyens de paiement (contrats intelligents). De même, les coûts logistiques ne pourront pas baisser sans investissements massifs dans la gestion des entrepôts, afin de garantir la qualité des biens et d'atténuer l'impact de la volatilité des prix dans la chaîne d'approvisionnement.

Pour accélérer l'harmonisation des réglementations à l'échelle du continent, les gouvernements africains doivent respecter le protocole de la ZLECAf sur le commerce en ligne. Un dialogue plus suivi entre autorités régionales en charge de la réglementation, banques centrales, intermédiaires financiers numériques et secteur privé peut contribuer à l'harmonisation réglementaire. Dans certains domaines, comme le financement du commerce, les intermédiaires financiers numériques ont un rôle stratégique à jouer pour mettre en relation une variété d'acteurs possédant un capital suffisant. Pour les règlements, un certain nombre d'initiatives sont en train de créer des systèmes régionaux et continentaux intégrés afin de réduire le coût et les délais des règlements transfrontaliers (encadré 2.2).

Les gouvernements peuvent faciliter la coordination entre acteurs du marché afin d'améliorer l'interopérabilité des différentes plateformes. Depuis 2014, les autorités nationales chargées de la réglementation en Tanzanie soutiennent les prestataires d'argent mobile et les banques locales travaillent en partenariat pour coordonner et proposer des services de paiement pair-à-pair interopérables. En 2017, ces types de paiement représentaient 30 % du total des transactions. Le gouvernement du Kenya et l'East African Grain Council travaillent ensemble depuis 2008 pour mettre en place un nouveau système de récépissés d'entrepôt, ce qui a permis de certifier 18 entrepôts privés en plus des sites détenus et gérés par l'État. En 2016, le chiffre d'affaires des structures participantes avait augmenté de 14 à 40 % (EAGC, 2016).

L'informatisation des procédures douanières transfrontalières pourrait aider les gouvernements à réduire les coûts et à améliorer la transparence. Le programme de système automatisé pour les données douanières (ASYCUDA) adopté par 27 pays africains a permis d'augmenter et de sécuriser les recettes des douanes, mais aussi de réduire les délais de dédouanement et les coûts commerciaux (CNUCED, 2020). Entre 2019 et 2020, le

corridor Abidjan-Ouagadougou en Afrique de l'Ouest a ainsi connu une hausse de 111 % des documents de transit traités. D'autres pays, notamment le Maroc, ont mis en place leur propre système douanier automatisé. Grâce à ce dispositif, la collecte de droits de douane a augmenté de 20 % et les procédures d'exportation, qui nécessitaient deux à trois jours de traitement, ne prennent plus que 15 à 20 minutes (INSME, 2019).

Encadré 2.2. Généraliser les systèmes de paiement régionaux intégrés

En Afrique, à cause des différences de réglementations, de devises et de fuseaux horaires, les transactions transfrontalières impliquent de nombreux intermédiaires, ce qui rallonge les délais et alourdit la facture. En 2017, 80 % environ des règlements transfrontaliers sur le continent nécessitaient de passer par une devise intermédiaire, en général le dollar américain – d'où des coûts de transaction élevés allant de 3 à 10 % (Swift, 2018).

Le développement de systèmes de paiement régionaux intégrés pourrait rationaliser les paiements transfrontaliers entre fournisseurs. De nombreux systèmes de paiement régionaux ont vu le jour pour limiter les coûts et les délais des règlements transfrontaliers, mais aussi pour diminuer les exigences de liquidité des banques centrales et renforcer la surveillance des transactions transfrontalières par les organismes compétents. Au niveau continental, l'Association des banques centrales africaines a créé, en partenariat avec la CUA et Afreximbank, le Groupe de travail africain sur l'intégration des paiements interrégionaux dans le but d'élaborer un cadre intégré qui facilitera les opérations transfrontalières (UA, 2019b). L'expérience régionale offre des enseignements intéressants pour accompagner la mise en place d'un système panafricain de règlement :

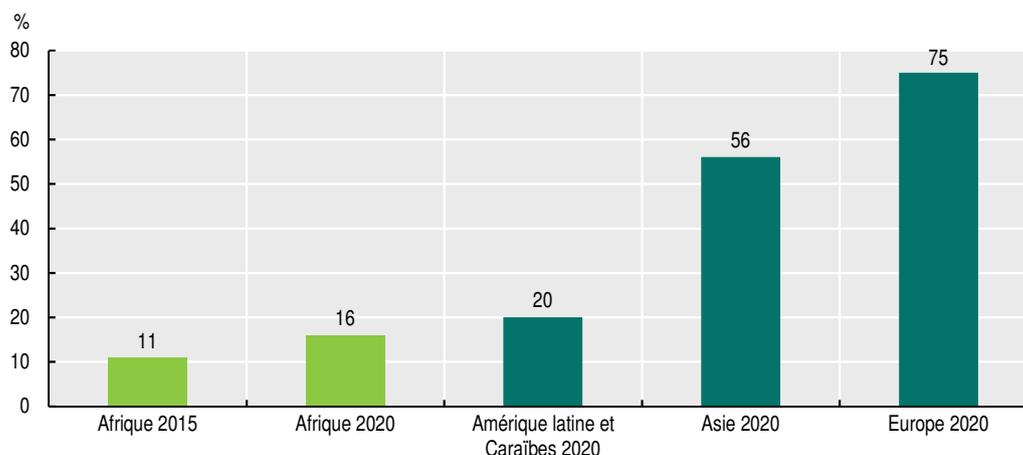
- **extension des systèmes de paiement régionaux à de plus petits montants pour atteindre une échelle suffisante et inclure davantage de PME.** Les plus petits pays pourraient profiter des infrastructures de paiement régionales pour étendre les paiements de détail à l'intérieur du territoire national. Le conseil des affaires du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) envisage ainsi d'introduire un système régional de paiement dématérialisé pour les faibles montants afin d'améliorer l'inclusion des PME et d'harmoniser les réglementations en rapprochant les organismes régissant les services financiers régionaux (COMESA, 2021) ;
- **élimination des doublons et des inefficacités dans les mandats nationaux et régionaux.** Au sein de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), l'autorité régionale chargée de réguler le secteur bancaire définit la réglementation en matière de services financiers tandis que les autres règles (notamment pour la protection des données et des consommateurs) sont fixées par chaque pays, au risque de se recouper ou de se contrarier. Des initiatives de renforcement des capacités pourraient aussi fournir des directives sur la manière de créer des systèmes bancaires nationaux fiables ;
- **fourniture de systèmes transfrontaliers multidevises.** Dans la SADC, la valeur des transactions réglées par le biais du système de règlement brut en temps réel continue d'augmenter même si elle ne représente toujours qu'environ 1 % du total des transferts. Cette situation traduit la domination du dollar américain dans les règlements transfrontaliers dans cette région et le coût relativement élevé, pour les banques participantes, de la gestion des liquidités (BRI, 2020).

La coopération au niveau de la fourniture d'infrastructures matérielles et logicielles va améliorer le flux de données entre pays d'Afrique

Une circulation fluide et sécurisée des données d'un pays à l'autre est un aspect clé du développement de chaînes de valeur régionales à l'ère de l'industrie 4.0. Toutes les étapes d'une gestion moderne de la production et de la chaîne logistique sont de plus en plus tributaires de la génération, du partage et du traitement des données informatiques (chapitre 1). En outre, le fait de relier les économies numériques nationales en Afrique grâce à un flux de données transfrontalier continu permettra de réaliser des économies d'échelle, d'attirer des investissements dans des domaines essentiels (les centres de données notamment) et de stimuler la compétitivité.

Les économies africaines doivent continuer à déployer des infrastructures matérielles pour permettre la circulation transfrontalière des données. Selon une analyse récente de la bande passante Internet internationale en Afrique, réalisée pour ce rapport, le réseau Internet en Afrique est de plus en plus orienté vers d'autres partenaires africains (mais le niveau de départ était faible). La bande passante intrarégionale a augmenté, passant de 11 % de la bande passante totale en 2015 à 16 % en 2020 (graphique 2.1). Mais la région est toujours à la traîne par rapport à l'Amérique latine et Caraïbes (20 %), l'Asie (56 %) ou l'Europe (75 %). Il est particulièrement important de rattraper ce retard pour relier au câble sous-marin les pays enclavés et réduire les temps de latence du trafic Internet intra-africain. Le PIDA joue là un rôle essentiel, en attirant de nouveaux investissements afin d'étendre le réseau terrestre de fibre optique et de multiplier les points d'échange Internet entre pays africains.

Graphique 2.1. Bande passante Internet intrarégionale, par continent



Note : Les valeurs correspondent au trafic et aux connexions à Internet via la bande passante internationale. Données à mi-année.

Source : Compilation des auteurs d'après les données tirées de Telegeography (2021), *Global Internet Geography* (base de données), www2.telegeography.com/telegeography-report-and-database.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934299878>

L'Afrique n'a pas encore vraiment adopté de réglementations favorables à la circulation des données. Selon une évaluation récente de 28 pays africains, l'une des premières entraves au commerce dématérialisé sur le continent est liée à la faiblesse des réglementations en matière de protection des données (OCDE/CENEA, à paraître). Une autre étude suggère que les pays africains sont moins susceptibles de s'être dotés d'un modèle ouvert pour les transferts de données nationaux et transfrontaliers que les autres pays en développement (Ferracane et van der Marel, 2021). La réglementation des données

ouvertes permet de faciliter le commerce des services et améliore la productivité des entreprises locales (Ferracane et van der Marel, 2018).

Les pays d'Afrique peuvent s'appuyer sur un large éventail de dispositifs facilitant les flux de données transfrontaliers (tableau 2.2) :

- Les pays africains n'ont pas hésité à utiliser des **accords plurilatéraux** pour harmoniser leurs stratégies en matière de flux de données transfrontaliers – avec des résultats mitigés. La ratification en 2014 de la Convention sur la cybersécurité et la protection des données personnelles (convention de Malabo) est au point mort et l'adoption de la Loi type de la SADC de 2013 sur la protection des données est limitée. À ce jour, seule la Loi de la CEDEAO sur les données personnelles est entrée en vigueur. Dernière initiative en vue de créer un marché numérique unique sur le continent, la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique (2020-30) de l'UA, adoptée en 2020, est particulièrement ambitieuse.
- Les **accords commerciaux** en vigueur en Afrique n'ont introduit que peu de dispositions en matière de commerce en ligne et de données, la priorité ayant tendance à être accordée aux partenaires non-africains. À terme, l'absence relative de dispositions en matière de commerce en ligne dans les accords commerciaux permettrait d'éviter des règles qui font doublon, un frein classique aux efforts d'intégration du commerce de marchandises en Afrique.
- 32 des 54 pays du continent ont adopté, **unilatéralement**, des lois sur la confidentialité des données. Environ la moitié d'entre elles ne sont pas encore entrées en vigueur, ne sont pas pleinement efficaces ou, dans la majorité des cas, ne sont pas harmonisées d'un pays à l'autre.
- En termes de **normes et d'initiatives reposant sur les technologies**, l'Afrique se conforme largement aux normes internationales régissant le développement des technologies et des infrastructures numériques.

Tableau 2.2. Mécanismes réglementaires affectant les flux de données transfrontaliers

Type de mécanisme	Exemples pertinents pour le contexte de l'Afrique
Accords plurilatéraux	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique de l'UA (2020-30) • Initiative de politique et de régulation pour l'Afrique numérique (PRIDA) (2018) • Convention de Malabo (Convention sur la cybersécurité et la protection des données personnelles) (2014) • Autorité de protection des données de la CEDEAO (Acte additionnel A/SA. 1/01/10 sur la protection des données personnelles) (2010) • Loi type de la SADC sur les transactions et le commerce électroniques (2013) • Convention 108 (Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel) (1981)
Accords et partenariats commerciaux	<ul style="list-style-type: none"> • Chapitre relatif au commerce électronique dans l'accord de libre-échange États-Unis/Maroc (2004) • Disposition relative à la protection de la vie privée en matière de commerce électronique dans l'Accord de partenariat économique UE-États d'Afrique orientale et australe (article 15.6) et dans l'Accord de partenariat économique UE-Ghana (article 68) • Accord commercial régional UE-Algérie avec une clause de coopération portant sur les services d'information (article 60) et une disposition cadre nationale sur la protection des données personnelles (article 45) • Proposition des États-Unis lors de la négociation d'un accord de libre-échange avec le Kenya • Initiative de déclaration conjointe de l'Organisation mondiale du commerce (six pays d'Afrique)
Mécanismes unilatéraux	<ul style="list-style-type: none"> • Sauvegardes ouvertes, y compris les principes de responsabilité ex-post, les contrats et les décisions d'adéquation prises par le secteur privé • Sauvegardes avec autorisation préalable, y compris les décisions publiques d'adéquation et les sauvegardes ex-ante décidées par le secteur public
Normes et initiatives axées sur la technologie	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation internationale de normalisation/Commission électrotechnique internationale (ISO/CEI) 27701:2019 • Technologies de renforcement de la confidentialité (par exemple, cryptographie, « bacs à sable »)

Source : Compilation des auteurs d'après un cadre proposé par Casalini, F., J. López González et T. Nemoto (2021), « Mapping commonalities in regulatory approaches to cross-border data transfers », Documents de travail de l'OCDE sur la politique commerciale.

L'institution d'une autorité de protection des données (APD) à l'échelle nationale permet de veiller au respect des lois adoptées par différents mécanismes réglementaires. Les APD peuvent favoriser l'application des lois relatives à la protection des données en repérant, enquêtant et sanctionnant les infractions. Elles peuvent également contribuer à sensibiliser les esprits aux droits et aux obligations en matière de protection des données. À ce jour, 15 pays d'Afrique se sont dotés d'une APD nationale, aux pouvoirs plus ou moins étendus (Greenleaf et Cottier, 2020 ; Ilori, 2020). Pour assurer une meilleure protection des données, il faut que d'autres pays suivent l'exemple et instituent des APD indépendantes soutenues par des cadres législatifs et exécutifs solides.

Les CER peuvent élargir le champ des législations en matière de protection des données nées d'une préoccupation nationale pour en faire un enjeu continental. Le réseau des APD africaines a ainsi vu le jour en 2016 pour partager les pratiques en matière de protection de la vie privée, favoriser la coopération entre ces structures et soutenir les pays n'ayant pas forcément les ressources et les capacités nécessaires pour instituer ce type d'organismes. Mais pour l'instant, onze pays seulement l'ont rejoint. Si elles veulent améliorer la confiance des consommateurs et le sentiment de certitude juridique des investisseurs potentiels, les CER doivent élargir la portée des accords plurilatéraux existants pour atteindre une couverture continentale. En Côte d'Ivoire, le traitement des données personnelles en dehors de la CEDEAO nécessite une autorisation préalable, conformément aux règles fixées par l'APD de la Communauté. Cette approche doit devenir la norme en Afrique si les pays veulent profiter à plein des opportunités créées par l'intégration continentale.

À l'échelle du continent, les gouvernements africains doivent profiter du processus de la ZLECAF pour adopter une approche holistique de la transformation digitale. La négociation accélérée des protocoles sur le commerce électronique permet d'aborder d'autres enjeux transversaux, à l'image du commerce des services, de la concurrence et des investissements. Une approche continentale unique, conjuguée à la mise en œuvre de la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique de l'UA (2020-30), sera également décisive pour donner aux pays africains un poids plus important dans les discussions entourant la gouvernance mondiale des données (CUA/OCDE, 2021). Les gouvernements africains peuvent également préparer l'avenir de la ZLECAF, en y intégrant des engagements explicites relatifs aux accords internationaux sur les données et aux services d'itinérance mobile internationale. Ces points figurent en bonne place dans de récents accords commerciaux, à l'image de l'accord de libre-échange conclu en 2021 entre l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et le Royaume-Uni.

Des politiques proactives peuvent renforcer les relations industrielles dans les réseaux de production régionaux

Le renforcement des liens entre travailleurs, fournisseurs et multinationales est crucial pour assurer le développement de réseaux de production locaux. Mais la faiblesse des capacités productives et les barrières à l'investissement continuent de freiner leur essor (chapitre 1).

Cette section identifie les politiques contribuant à renforcer la participation des travailleurs, des producteurs locaux et des entreprises chefs de file dans les CVR. Elle examine d'abord les priorités politiques en matière de développement des compétences, particulièrement dans le contexte de la transformation digitale et des opportunités offertes par les chaînes de valeur écologiques. Elle souligne ensuite la manière dont les marchés publics peuvent alimenter une demande de modernisation industrielle parmi les producteurs régionaux. Enfin, elle analyse le rôle de l'harmonisation des cadres d'investissement nationaux et de la facilitation des investissements entre réseaux existants de pôles industriels pour attirer des entreprises chefs de file.

Les politiques en matière de compétences dépendent des besoins spécifiques et des objectifs de montée en gamme de chaque chaîne de valeur

La présence d'une main-d'œuvre qualifiée est indispensable pour attirer des investissements et resserrer les liens avec les entreprises chefs de file. Les talents et les compétences font partie des quatre facteurs déterminants pour attirer des investissements étrangers dans les économies en développement, aux côtés de la stabilité politique et macroéconomique et de la solidité des cadres réglementaires (Banque mondiale, 2020). La plupart des activités en aval comme la couture (industrie textile) et l'assemblage (électronique) dépendent d'une main-d'œuvre abondante encadrée par des superviseurs, des managers et des contrôleurs de la qualité. La participation à des activités à plus forte valeur ajoutée et intensité de connaissances, comme la recherche et le développement, le design industriel et les services de suivi nécessite de disposer de compétences techniques et avancées. Jusqu'ici, l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) restent limités et un fort décalage persiste entre l'éducation des jeunes et leurs aspirations professionnelles, ce qui restreint le potentiel de modernisation (encadré 2.3).

Les politiques en matière de compétences pour assurer l'essor des chaînes de valeur doivent être adaptées à la spécificité de chaque segment et aux objectifs de montée en gamme. Le graphique 2.2 résume les différentes approches permettant de relever les défis de la modernisation des compétences dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. À long terme, cela passe par des réformes des systèmes d'éducation, en particulier pour améliorer la qualité de l'offre et son adéquation aux attentes du marché du travail (BAfD, 2020) et pour l'élargir aux populations défavorisées (femmes et ruraux). À court et à moyen terme, il est essentiel de privilégier le renforcement des compétences et la reconversion, en fonction des besoins du secteur et des attentes sur le plan de la transformation socioéconomique.

Graphique 2.2. Priorités des politiques en matière de compétences pour développer des chaînes de valeur

	Interventions précoces	Interventions proactives	Interventions portant sur le long terme
Main-d'œuvre ciblée	Personnes proches de l'emploi ou travailleurs en poste	Évolution de carrière ou étudiants de 2e cycle envisageant de poursuivre des études supérieures	Futurs étudiants
Parties prenantes concernées	Secteur privé appuyé par le secteur public	Secteur public & privé, conseil multipartenaires	Secteur public & établissements scolaires
Priorités	Développer les exportations, renforcer la compétitivité et la productivité et se conformer aux exigences en matière de normes	Mener des activités à plus forte valeur ajoutée dans des secteurs existants ou émergents (économie numérique et économie verte)	Adapter les compétences à l'évolution rapide des connaissances et de l'environnement technologique
Objectifs de modernisation	Accès à une chaîne de valeur, modernisation des produits et des procédés	Modernisation fonctionnelle	Toutes formes de modernisation
Interventions politiques	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer les lacunes en termes de compétences spécifiques à un secteur donné Inclure les entreprises à offrir des possibilités de formation sur le tas et de perfectionnement Donner la priorité au développement de compétences managériales Introduire des systèmes de reconnaissance des compétences aux niveaux national et régional 	<ul style="list-style-type: none"> Déterminer les trajectoires potentielles de progression dans les CVR et les CVM Identifier les emplois et les besoins en compétences émergents Renforcer le dialogue public-privé avec les institutions d'EFTP Privilégier les formations techniques ciblées Inclure les entreprises à reconvertir leur main-d'œuvre en fonction de l'évolution des besoins 	<ul style="list-style-type: none"> Continuer à investir dans les compétences de base (lecture, écriture, calcul, compétences numériques) Insister sur l'acquisition de compétences non techniques Augmenter les effectifs dans les filières EFTP et STIM et aligner la formation sur les exigences du marché du travail Institutionnaliser une coordination multipartite pour élaborer les programmes d'études Développer des systèmes d'information sur le marché du travail

Notes : CVR = chaîne de valeur régionale ; CVM = chaîne de valeur mondiale ; EFTP = enseignement et formation techniques et professionnels ; STIM = science, technologie, ingénierie et mathématiques.

Source : D'après Fernandez-Stark, Bamber et Gereffi (2012), « Upgrading in global value chains: Addressing the skills challenge in developing countries », *OECD Background Paper*.

Le renforcement de la collaboration entre le secteur privé, les instituts de formation et les responsables politiques à l'échelle sectorielle peut contribuer à repérer les profils requis et à concevoir des programmes de formation adaptés. Au Rwanda, le gouvernement a institué l'Office national de développement des exportations agricoles pour faciliter le dialogue et former les acteurs privés et les coopératives impliqués dans la production de produits agricoles et d'élevage à des fins d'exportation (Banque mondiale, 2015). En Guinée, la Société financière internationale et des sociétés minières internationales ont soutenu plus de 100 fournisseurs locaux dans le secteur extractif par le biais de formations, de renforcement des capacités de gestion et d'un accès facilité aux financements. Grâce à ce programme, ces entreprises locales ont décroché pour 9.1 millions USD de contrats avec les entreprises chefs de file (Banque mondiale/Kaiser Economic Development Partners, 2015). Les pouvoirs publics peuvent aussi promouvoir la formation sur le tas pour perfectionner les travailleurs. Actuellement, 28 % seulement des entreprises africaines proposent une formation formelle à leurs employés (Banque mondiale, 2020). En Afrique du Sud, l'octroi d'avantages fiscaux a incité les entreprises à former les Sud-Africains âgés de 16 à 35 ans, qu'ils aient ou non un emploi (OCDE, 2017).

Les politiques en matière de compétences doivent s'adapter aux exigences découlant de la transformation digitale. La demande grandissante de compétences numériques peut aider les travailleurs à renforcer leurs capacités à tous les échelons d'une chaîne de valeur. Dans l'industrie alimentaire, l'acquisition de compétences numériques de base et de compétences fondamentales (lecture, écriture et calcul) pourrait aider les travailleurs agricoles à tirer parti des nouvelles technologies pour améliorer les rendements et se rapprocher des marchés locaux (BAfD, 2020 ; Jeehye et al., 2020). En 2021, l'UA, l'AUDA-NEPAD et l'UNESCO ont lancé l'Initiative panafricaine pour la transformation digitale de l'EFTP et des systèmes de développement des compétences en Afrique afin de réformer les systèmes formels et informels d'EFTP et de les adapter aux besoins croissants en compétences transversales et numériques (UNESCO, 2021).

Les responsables politiques peuvent également concevoir des politiques en matière de compétences pour exploiter les opportunités offertes par les chaînes de valeur « vertes » et aider des secteurs comme l'agriculture ou les industries manufacturières à s'adapter au changement climatique. Pour réussir la transition vers la durabilité environnementale, il faudra reconvertir et perfectionner la main-d'œuvre actuelle et celle de demain. La stratégie nationale du Sénégal pour la promotion des emplois verts (2015-20) a ainsi accompagné le renforcement des compétences et des capacités dans les industries vertes avec, à la clé, la création de plus de 2 000 emplois, principalement pour des jeunes et des femmes (ONU, 2019). À l'échelle régionale, la CEDEAO a adopté en 2013 sa politique d'efficacité énergétique et sa politique en matière d'énergies renouvelables, insistant sur l'élaboration d'un cadre harmonisé pour les normes de qualification et la certification des compétences dans le secteur des énergies renouvelables.

La mobilité intrarégionale des compétences doit être encouragée pour remédier aux pénuries de profils et favoriser une intégration accrue. La mobilité des compétences détermine la participation des pays africains aux chaînes de valeur mondiales de fabrication (Yameogo et Jammeh, 2019). Les initiatives engagées par les CER ont posé les jalons pour lever les freins à la mobilité intra-africaine de main-d'œuvre qualifiée et remédier aux problèmes d'adéquation des profils sur les marchés du travail du continent. La Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) a ainsi introduit des accords de reconnaissance mutuelle des diplômes dans plusieurs secteurs : comptabilité, architecture, ingénierie et pratiques vétérinaires. Depuis 2011, neuf pays de la SADC ont engagé une harmonisation de leurs cadres nationaux de qualifications dans le but d'améliorer la comparabilité et la reconnaissance des compétences professionnelles (Sawere, 2019).

Encadré 2.3. Aspirations des jeunes et réalité de l'emploi en Afrique

Il existe un profond décalage entre les aspirations professionnelles des jeunes et la réalité des marchés du travail en Afrique (UA, 2018). Il faut impérativement accélérer la création d'emplois de qualité pour absorber les 29 millions de jeunes Africains qui, chaque année d'ici 2030, vont se présenter sur le marché du travail (CUA/OCDE, 2019). Actuellement, l'agriculture reste le principal pourvoyeur d'emplois. À l'échelle mondiale, plus d'un tiers des jeunes ruraux travaillent dans l'agriculture – une proportion qui peut atteindre des niveaux très élevés dans les pays à faible revenu (71 % en Ouganda et 79 % à Madagascar) (OCDE, 2018). Une enquête réalisée dans dix pays africains révèle que 39 % des jeunes interrogés travaillent dans l'agriculture, contre 14 % dans les activités de fabrication et la construction, 26 % dans le commerce et les transports et 21 % dans tous les autres services. Mais la plupart des emplois agricoles, occupés à 54 % par des femmes en 2019 (OIT, 2020), se caractérisent par des bas salaires et des conditions de travail médiocres, sans contrats formels ni protection sociale de base – ce qui les rend peu attrayants pour les jeunes.

Une étude de l'OCDE sur les aspirations professionnelles met en évidence le profond décalage entre ce à quoi les jeunes Africains aspirent et la réalité des marchés du travail. Dans les dix pays étudiés (Bénin, Égypte, Libéria, Madagascar, Malawi, Ouganda, République du Congo, Tanzanie, Togo et Zambie), plus de plus de 80 % des jeunes scolarisés souhaitent exercer une profession hautement qualifiée alors que, dans la réalité, 8 % seulement parviennent à décrocher ce type d'emplois. Plus même que le salaire, la sécurité de l'emploi est le premier facteur de satisfaction professionnelle. De fait, c'est la sécurité de l'emploi qui pousse 74 % des jeunes à vouloir travailler dans le secteur public alors que ce dernier ne représente en réalité que 12 % de l'emploi des jeunes. Les emplois dans l'agriculture et les professions moyennement qualifiées du secteur manufacturier sont les moins prisés des jeunes Africains.

Même avec une amélioration des conditions de travail, le profond décalage entre les aspirations et la réalité devrait persister, à cause d'une inadéquation patente des compétences. Selon des indicateurs subjectifs, environ 55 % des jeunes travailleurs africains estiment que leur niveau de qualification correspond à leur emploi. Les autres ont le sentiment d'être, soit surqualifiés, soit sous-qualifiés – cette dernière option concernant davantage les jeunes des pays à faible revenu. Une approche normative (comparaison des qualifications réelles aux qualifications requises pour tel ou tel emploi) montre que seulement 29 % des jeunes travailleurs sont réellement qualifiés pour l'emploi qu'ils occupent.

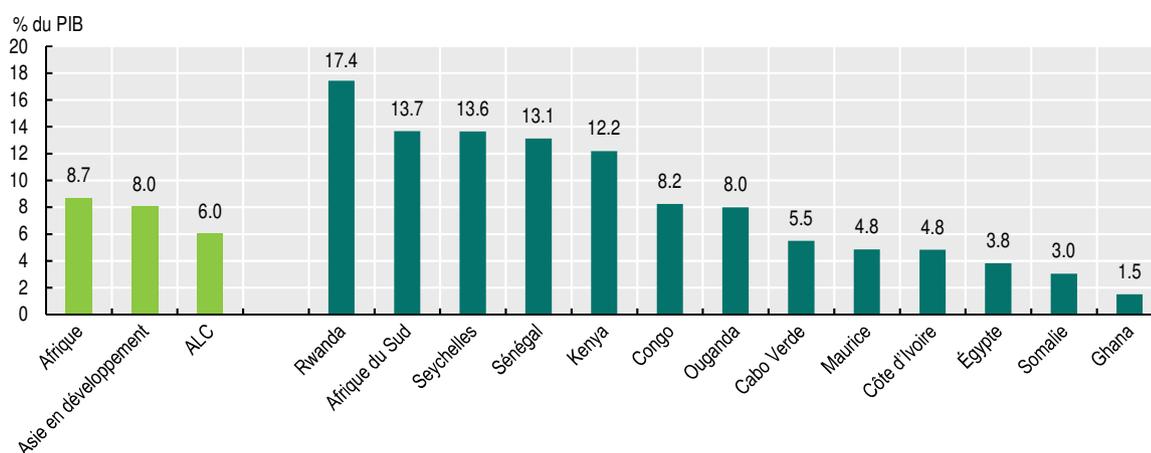
À long terme, l'insatisfaction professionnelle peut nourrir l'instabilité sociale et les gouvernements doivent agir de toute urgence pour remédier au décalage entre les préférences professionnelles des jeunes et les emplois disponibles. Une approche articulée autour de deux axes est préconisée : i) aider les jeunes à formuler des aspirations professionnelles réalistes et en phase avec le monde qui les attend ; et ii) améliorer la qualité des emplois en tenant vraiment compte des conditions de travail qui sont importantes aux yeux des jeunes, en particulier dans l'agriculture. L'agriculture reste – et restera encore pendant un certain temps – le premier vivier d'emplois pour les jeunes Africains ruraux. Tout l'enjeu consiste à rendre ce métier et les professions moyennement qualifiées connexes dans l'agroalimentaire ou les services liés à l'alimentation plus attrayants. Pour cela, il faut garantir la sécurité de l'emploi pour les jeunes, les former à de nouvelles compétences, améliorer les revenus des agriculteurs et moderniser les pratiques agricoles.

Source : Lorenceau, Rim et Savitki (2021), « Aspirations des jeunes et réalité de l'emploi en Afrique », Documents d'orientation de l'OCDE sur le développement, n° 38, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/6a14eee9-fr>.

La modernisation et l'élargissement des programmes de passation de marchés publics aideront les producteurs régionaux à renforcer leurs capacités industrielles

Les marchés publics peuvent constituer un puissant appel d'air pour les producteurs locaux. Entre 2015 et 2019, la passation de marchés publics (l'achat de biens et de services par les gouvernements et les entreprises publiques) a représenté en moyenne 8.7 % du PIB de l'Afrique, contre 8 % dans les pays en développement d'Asie et 6 % en Amérique latine et Caraïbes (graphique 2.3). Grâce à des outils comme les politiques d'achat auprès de fournisseurs nationaux, les marchés réservés à certains groupes (les PME notamment) ou encore les exigences de transfert de technologie imposées aux soumissionnaires étrangers, les contrats de marchés publics peuvent créer des emplois, contribuer à la modernisation des entreprises et développer des chaînes logistiques régionales (ONUDI, 2017). Les conclusions d'une enquête réalisée dans 19 pays d'Afrique indiquent qu'une hausse de 10 points de pourcentage de la part de la production totale vendue à un gouvernement est associée à une hausse de la productivité de 4 % (Hoekman et Sanfilippo, 2020). Bien consciente de l'importance des marchés publics pour le développement industriel, l'UA a récemment demandé à ses États membres d'allouer au moins 30 % de leurs contrats de marchés publics au secteur privé africain, y compris à des PME et des entreprises détenues par des femmes et des jeunes (UA, 2021).

Graphique 2.3. Dépenses des administrations liées aux marchés publics en pourcentage du PIB, moyenne, 2015-19



Note : Ce graphique a été élaboré selon la méthodologie employée par l'OCDE pour calculer les dépenses des administrations liées aux marchés publics. Les moyennes pour l'Afrique, les pays en développement d'Asie et la région Amérique latine et Caraïbes (ALC) sont pondérées. L'échantillon asiatique comprend onze pays : Afghanistan, Indonésie, Jordanie, Kirghizistan, Mongolie, Myanmar, Népal, Ouzbékistan, Philippines, Thaïlande et Timor-Leste. La région ALC comprend neuf pays : Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Honduras, Mexique, Paraguay et Pérou.

Source : Calculs des auteurs d'après la méthodologie de l'OCDE et des données du FMI (2021), *Government Finance Statistics* (base de données), <https://data.imf.org>.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934299897>

Les pratiques actuelles en matière de marchés publics en Afrique laissent planer des doutes quant à leur efficacité et leur inclusivité. Selon les enquêtes de conjoncture de la Banque mondiale, 32 % des entreprises africaines verseraient des pots-de-vin pour obtenir un contrat avec le gouvernement. Faute de processus de passation de marchés vraiment ouverts et transparents, les politiques d'achats préférentiels créent des dépendances et des inefficacités tout au long de la chaîne d'approvisionnement, réduisent la disponibilité d'intrants à prix compétitifs et de travailleurs qualifiés et dissuadent les investisseurs étrangers. En outre, bon nombre de producteurs, notamment les PME, ne peuvent pas s'engager dans des marchés publics en raison de la lenteur des délais de règlement, des arriérés

de paiement de l'État et du manque d'informations, de connaissances et de compétences adéquates pour soumissionner avec succès. En moyenne, les producteurs africains doivent attendre six mois avant d'être payés pour des contrats publics (Banque mondiale, 2016).

Des investissements dans des systèmes de passation de marchés en ligne peuvent contribuer à améliorer la transparence et les délais de règlement des fournisseurs. Dans la plupart des pays africains, le recours à des systèmes électroniques de passation de marchés ressort à moins de 25 %, contre plus de 75 % dans les pays de l'UE et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-est (ASEAN) (Hoekman et al., 2021). Au Cabo Verde, une réforme institutionnelle et l'introduction d'un nouveau système en ligne a favorisé la participation des PME aux appels d'offres publics, qui est passée de 15 entreprises seulement en 2012 à 444 en 2015 avec, à la clé, une hausse moyenne du chiffre d'affaires de 43 % (Banque mondiale, 2016).

Dans le contexte de la ZLECAf, les gouvernements pourraient étendre les dispositifs existants en matière de marchés publics afin d'encourager la participation d'entreprises régionales. Les critères d'éligibilité pour bénéficier d'un traitement préférentiel peuvent être élargis aux acteurs régionaux, au lieu de ne concerner que les producteurs nationaux au sens strict. Très récemment, les acteurs privés de la CEA ont appelé à l'adoption d'une stratégie visant à s'approvisionner au sein de la région (*Buy East Africa, Build East Africa*) afin de développer des chaînes logistiques régionales, en particulier dans le secteur pharmaceutique (TMEA, 2021). L'harmonisation des normes pour les produits et des accords de reconnaissance mutuelle permettront aussi de réduire les coûts de la participation aux marchés régionaux pour les producteurs africains (encadré 2.4).

Encadré 2.4. Harmoniser et renforcer les systèmes de normes de qualité en Afrique

L'harmonisation des normes de qualité les rend moins chères à obtenir et à maintenir pour les petites entreprises et les structures informelles. Dans la CAE, les produits certifiés sur la base de normes harmonisées évitent de devoir subir et financer de nouveaux tests. Cela permet de réduire le coût de la mise en conformité vis-à-vis de multiples normes de qualité de 205 USD en moyenne à virtuellement zéro. Pour les produits certifiés avec des labels de qualité reconnus, cela raccourcit les délais nécessaires aux contrôles de conformité de 38 à 0,5 jours (TMEA, 2019).

Pour profiter pleinement des avantages de la ZLECAf, les gouvernements peuvent harmoniser les normes régionales et accélérer la mise en œuvre d'accords de reconnaissance mutuelle. Sur les 1 991 produits offrant un avantage comparatif sur le continent, les trois quarts ne respectent pas de normes de qualité harmonisées au niveau de la CER concernée. Comme l'harmonisation simultanée de toutes les normes de qualité est impossible, le processus à engager au niveau continental doit privilégier les produits offrant un avantage comparatif dans au moins deux CER et pour lesquels au moins deux CER appliquent déjà des normes de qualité (CENUA, 2020).

Parallèlement, les pays africains doivent renforcer leurs infrastructures de normes de qualité. Vingt-six pays d'Afrique ne possèdent pas suffisamment d'infrastructures de normes de qualité, qu'il s'agisse d'accréditation, de systèmes de métrologie ou d'organismes nationaux de normalisation, pour répondre aux demandes d'évaluation de la conformité et de contrôle de la qualité. Le fait de répartir clairement les responsabilités en matière d'élaboration des règles et les fonctions de vérification entre agences gouvernementales à l'échelle du continent pourrait réduire les conflits d'intérêt et les obstacles à la conformité obligatoire (PAQI, 2020). Le partage transfrontalier de capacités techniques pourrait combler les lacunes au niveau de la mise en œuvre et accélérer les efforts de coordination. Le COMESA a créé des associations régionales d'autorités réglementaires afin de faciliter l'harmonisation des politiques et des réglementations mais également de favoriser le renforcement des capacités et le partage d'informations entre ses membres.

En outre, l'harmonisation des règles en matière de marchés publics peut réduire le coût de la participation transfrontalière et renforcer la qualité et l'intégrité des attributions de marchés. Le COMESA a ainsi adopté un cadre commun pour les marchés publics afin de rationaliser les systèmes nationaux (BAfD, 2018). De même, le projet régional de la CEDEAO pour améliorer les marchés publics cherche à harmoniser les règles afin de lever les obstacles à la participation régionale. Cette initiative a également débouché sur la création d'un observatoire régional des marchés publics en vue de consolider les mécanismes de supervision et la transparence en Afrique de l'Ouest (Nam, 2019).

Les initiatives régionales visant à susciter des investissements de la part des entreprises chefs de file auraient tout à gagner d'un suivi et d'une hiérarchisation des priorités plus efficaces

L'accélération de l'adoption dans chaque pays du Code panafricain de l'investissement nécessite d'institutionnaliser une structure de suivi solide

Un certain nombre d'entreprises africaines ont étendu leur empreinte géographique au-delà de leur marché d'origine mais elles restent concentrées dans quelques secteurs et pays. Le tableau 2.3 propose un aperçu de ces entreprises. Beaucoup sont très orientées sur le continent, avec des filiales africaines représentant plus de 50 % de leurs succursales à l'étranger. Mais les investissements intra-africains restent concentrés dans quelques secteurs : la finance, les télécommunications, l'énergie et les mines et la vente au détail. Les entreprises sud-africaines sont les premières à investir dans d'autres pays d'Afrique, reflétant la place centrale du pays dans les réseaux de production régionaux en Afrique australe (Qiang, Liu et Steenbergen, 2021).

Tableau 2.3. Performances et empreinte géographique de certaines multinationales africaines, 2019

Pays d'origine	Désignation	Secteur d'activité	Filiales africaines*	Nombre de pays africains	Nombre d'employés	Revenu d'exploitation (USD)
Afrique du Sud	Shoprite Holdings	Vente au détail	56 %	16	142 602	12 234 902
Afrique du Sud	MTN Group	Télécommunications	50 %	18	19 295	12 219 844
Égypte	Compagnie d'électricité El Sewedy	Énergie	9 %	7	14 463	2 993 803
Nigéria	Dangote Cement	Mines, cimenterie, agroalimentaire, conditionnement, pétrole et gaz	84 %	24	15 478	2 726 903
Maroc	Banque Attijariwafa	Finance/banque	69 %	15	20 583	2 677 403
Nigéria	Zenith Bank	Finance/banque	50 %	3	7 544	2 410 595
Maurice	IBL	Divers (finance, logistique, vente au détail)	11 %	8	25 205	1 435 793
Togo	Ecobank	Finance/banque	88 %	33	14 023	946 449
Kenya	KCB Group	Finance/banque	30 %	5	7 525	907 226
Cameroun	Afriland First Bank	Finance/banque	82 %	8	n.d.	883 205
Gabon	BGFI Holding Corporation	Finance/banque	50 %	8	n.d.	140 138

Note : * Part des succursales implantées en Afrique ; n.d. = non disponible.

Source : Calculs des auteurs d'après Bureau van Dijk (2021), Orbis | *Company Information across the Globe* (base de données), <https://orbis.bvdinfo.com/version-20211118/orbis/1/Companies/Search>.

Les pays doivent profiter de l'adoption du Code panafricain de l'investissement et de l'entrée en vigueur de la ZLECAf pour s'atteler au démantèlement des barrières réglementaires sur le continent (chapitre 1). Une analyse des destinations privilégiées pour les investissements directs étrangers (IDE) des grands opérateurs de téléphonie mobile en Afrique montre que, pour la plupart d'entre eux, la présence de cadres institutionnels

solides prime sur la proximité géographique (Dike et Rose, 2018). Les négociations autour du protocole d'investissement de la ZLECAf étaient toujours en cours au moment de la rédaction de ce chapitre (novembre 2021), mais de premiers éléments suggèrent que l'adoption de ce protocole et du Code panafricain de l'investissement (validé en 2017) devrait faciliter les investissements en Afrique. Les accords d'investissement peuvent réduire le risque perçu par les investisseurs en améliorant la transparence et la prévisibilité des décisions politiques et de leur mise en œuvre, en alignant les réglementations nationales sur les cadres juridiques internationaux, notamment grâce à l'application de cadres harmonisés sur tout le continent, et en facilitant l'accès aux mécanismes de règlement des litiges.

L'expérience régionale acquise en matière de coordination des cadres d'investissement en Afrique offre des enseignements utiles pour le déploiement d'initiatives continentales. En 2020, la CEDEAO a lancé l'Initiative pour l'amélioration du climat des affaires et des investissements en Afrique de l'Ouest afin d'identifier les freins à l'investissement et de suivre l'efficacité des réformes du secteur privé grâce à la fiche d'évaluation du climat de l'investissement (CEDEAO, 2020). En 2016, la SADC avait élaboré le plan d'action régional sur l'investissement afin de faciliter la coordination régionale et de profiter des économies d'échelle grâce à l'amélioration des cadres et des politiques d'investissement de ses États membres.

L'expérience de la SADC montre que la création de structures de contrôle peut aider à suivre les progrès et à garantir l'adoption dans les pays des réformes décidées à l'échelon régional. En collaboration avec l'OCDE, le secrétariat de la SADC a mis au point un ensemble d'indicateurs pour évaluer et suivre les progrès des États membres dans la mise en œuvre du cadre d'investissement de la SADC (tableau 2.4). S'il assume la fonction centrale de suivi, le secrétariat délègue certaines fonctions de notification à des personnes contacts désignées dans chaque État membre.

Tableau 2.4. Sélection d'indicateurs de suivi de l'avancement du cadre d'investissement de la SADC

Domaines d'action	Indicateurs d'évaluation et de suivi
1. Mettre en place un environnement d'investissement transparent et cohérent	<ul style="list-style-type: none"> - Transparence de l'élaboration des politiques publiques - Qualité réglementaire - Qualité des services publics en ligne - Nombre total de jours nécessaires à la création d'une entreprise
2. Garantir l'accès au marché et la concurrence	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture aux investissements privés (de jure et perception des investisseurs) - Efficacité de la politique anti-monopoles - Impact de la fiscalité sur les incitations à investir
3. Soutenir les entreprises responsables et les investissements inclusifs au service du développement	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'emplois créés par unité de dépenses en capital investi - Entreprises nationales et étrangères proposant des programmes de formation officiels - Entreprises nationales et étrangères employant des femmes à plein temps dans les industries manufacturières - Part des PME participant directement à des activités d'exportation
4. Garantir la sécurité des investissements et protéger les droits des investisseurs	<ul style="list-style-type: none"> - Stabilité politique et absence de violences - Qualité de l'indice de l'administration foncière - Protection de la propriété intellectuelle - Absence de corruption
5. Promouvoir la coopération régionale et internationale	<ul style="list-style-type: none"> - Positions des investissements directs régionaux et intrarégionaux - Qualité des infrastructures de connectivité - Efficacité des procédures douanières - Indice de développement des TIC

Source : Compilation des auteurs à partir du tableau A.2 dans OCDE/SADC (2017), *Role of Monitoring for Implementation: Advancing investment Policy Reforms in the Southern African Development Community*.

La coopération internationale peut également appuyer la mise en œuvre du protocole d'investissement de la ZLECAf et stimuler les investissements en Afrique. De multiples initiatives internationales ont été lancées pour promouvoir les investissements en Afrique (annexe 2.A2). La diversité des plateformes nécessite elle aussi une coordination et un partage d'expériences entre les pays africains et leurs partenaires. C'est tout l'objectif de la plateforme sur l'investissement et la transformation productive de la CUA et du Centre de développement de l'OCDE.

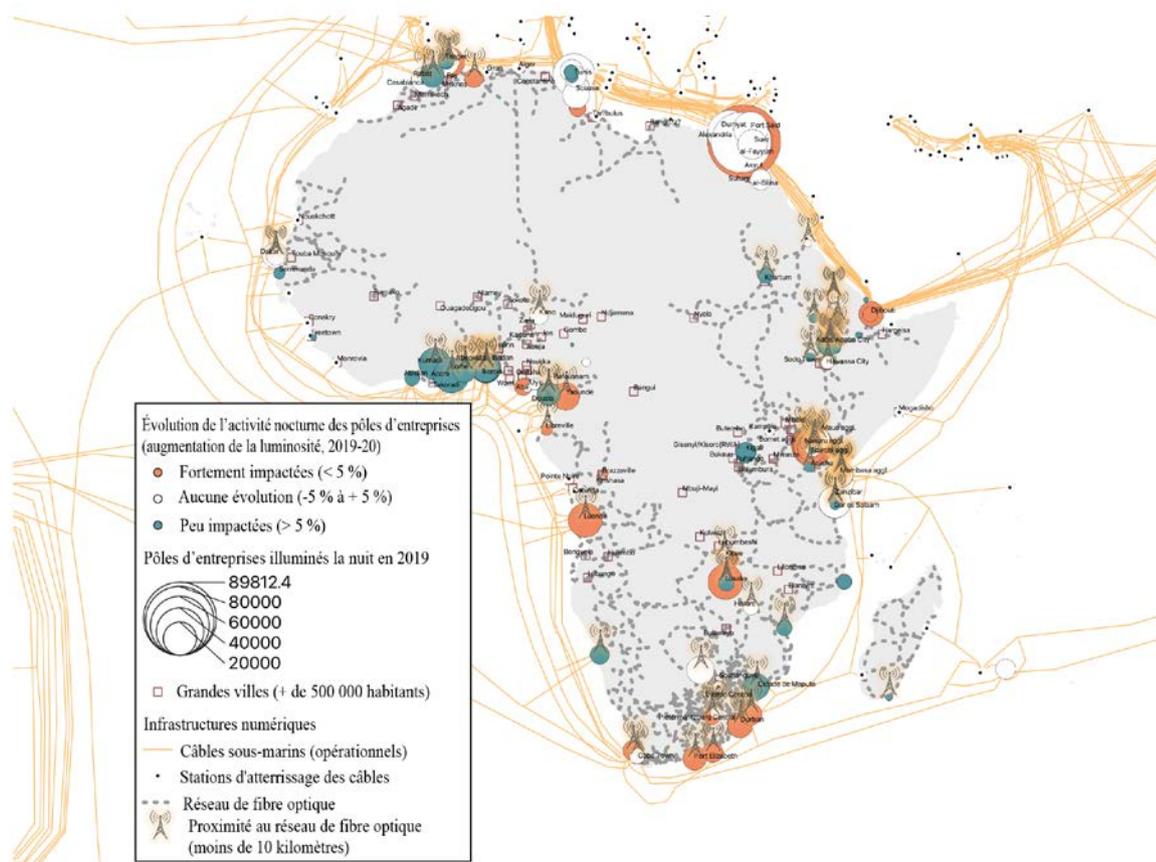
Les responsables politiques devraient faciliter les investissements et renforcer les infrastructures autour des réseaux existants de pôles industriels

Les réseaux de pôles industriels en Afrique constituent un point d'entrée essentiel pour faciliter le développement de chaînes de valeur. Selon des estimations de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED, 2021), le nombre de zones économiques spéciales (ZES) en Afrique est passé d'environ 20 en 1990 à 237 en 2020, réparties dans 38 pays. Les politiques de regroupements d'entreprises permettent aux gouvernements de concentrer leurs investissements en un lieu unique et de lever certains obstacles à la compétitivité des acteurs locaux. Cette plus forte densité d'entreprises, de prestataires de services et d'instituts de recherche est propice aux transferts de technologie et à l'innovation.

Les stratégies de développement de pôles industriels varient d'un pays à l'autre, en fonction de la disponibilité des facteurs de production, de l'accès aux marchés, de l'implantation et des capacités d'absorption de l'économie locale. L'Éthiopie s'est appuyée sur ses faibles coûts de main-d'œuvre et des incitations fiscales pour attirer des entreprises chefs de file comme Decathlon, H&M, Primark et Tesco afin d'intégrer des réseaux mondiaux de production textile. Au Maroc et en Afrique du Sud, les nouveaux parcs éco-industriels, comme la centrale solaire de Ouarzazate et la ferme éolienne de Cookhouse, permettent d'attirer des investissements verts, d'intégrer les entreprises dans des chaînes de valeur durables et d'atteindre des objectifs sociaux, environnementaux et économiques. En Égypte, le parc écologique de Robbiki pour la filière du cuir entend développer cette industrie locale tout en réduisant l'impact environnemental des tanneries. Dans ce but, le pôle a créé un centre pour le transfert des technologies du cuir réunissant des entreprises locales et étrangères afin de promouvoir l'adoption des technologies vertes et la modernisation des pratiques dans les usines locales (CNUCED, 2021).

La réussite des ZES dépend fortement de la qualité des infrastructures publiques. Notre analyse de l'intensité lumineuse nocturne portant sur 127 pôles industriels africains (ZES, zones franches industrielles pour l'exportation et parcs industriels) met en évidence la progression des activités économiques de pôle, qui a pratiquement doublé entre 2012 et 2019 (encadré 2.5). Si tous les pôles ont connu une baisse de l'intensité lumineuse nocturne en 2020, ceux qui bénéficient d'un meilleur accès aux infrastructures de communication (situés à moins de dix kilomètres d'un réseau dorsal à large bande) ont moins souffert du ralentissement provoqué par la pandémie de COVID-19 que les autres (graphique 2.4). Cette proximité avec un réseau à large bande peut servir d'indicateur d'accès à d'autres infrastructures critiques, comme l'électricité, indispensables pour le développement industriel et la compétitivité.

Graphique 2.4. Évolution de l'intensité lumineuse nocturne dans une sélection de pôles industriels en Afrique, 2019-20



Note : L'intensité lumineuse nocturne sert d'indicateur de l'activité et du développement dans 127 pôles industriels opérationnels dans 31 pays d'Afrique.

Source : Annexe 2.A1.

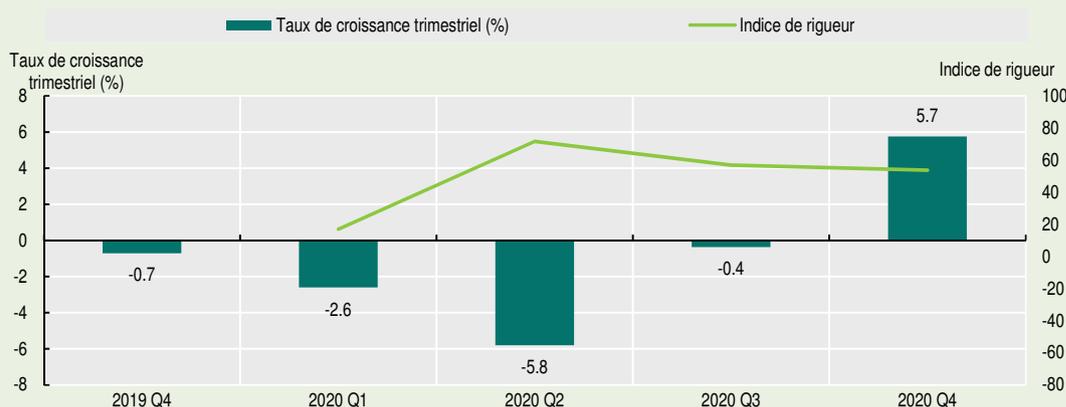
Encadré 2.5. Les pôles industriels en Afrique à l'heure de la pandémie de COVID-19

Les pôles industriels ont connu des niveaux d'activité soutenus avant le fléchissement des IDE en 2019. Entre 2012 et début 2019, l'intensité lumineuse nocturne a pratiquement doublé sur le continent. Le dynamisme et le développement des pôles que cette évolution traduit sont à imputer principalement au développement industriel précoce de certaines économies africaines. L'Afrique du Sud, l'Égypte, le Kenya, le Maroc et le Nigéria abritent plus de la moitié (73) des 127 pôles industriels opérationnels dans 31 pays.

Le ralentissement provoqué par la pandémie de COVID-19 a mis les pôles à l'arrêt jusqu'à la fin de l'année 2020 (graphique 2.5). L'atonie de la demande mondiale, les restrictions de déplacement et les contraintes de production ont réduit le niveau d'activité au sein des pôles par rapport à 2019. Cela a entraîné une baisse régulière des émissions lumineuses, la plus forte baisse (-5.8 %) ayant été observée au deuxième trimestre 2020, au moment même où des restrictions plus strictes étaient appliquées (score moyen de 71 sur une échelle de 100). Les émissions lumineuses ont rebondi de 5.7 % au dernier trimestre de 2020, à mesure que les restrictions étaient levées.

Encadré 2.5. Les pôles industriels en Afrique à l'heure de la pandémie de COVID-19 (suite)

Graphique 2.5. Évolution des émissions lumineuses nocturnes dans les pôles industriels et décisions gouvernementales, 4^e trimestre 2019-4^e trimestre 2020



Note : Les émissions lumineuses des pôles industriels sont calculées mois par mois en comparant les valeurs de 2019 et de 2020. L'indice de rigueur, de 0 à 100, est une moyenne mensuelle de valeurs quotidiennes et correspond à la rigueur des politiques gouvernementales appliquées pendant la pandémie. Plus l'indice est élevé, plus les gouvernements africains ont appliqué des règles strictes.

Source : Élaboration des auteurs d'après les données d'intensité lumineuse nocturne de Colorado School of Mines (2021), VIIRS Nighttime Lights (base de données, <https://payneinstitute.mines.edu/eog/nighttime-lights/>) et CIIP (2018), « Location of clusters », Competitive Industries and Innovation SEZ Database, www.theiciip.org. L'indice de rigueur est tiré de Blavatnik School of Government/University of Oxford (2021), Oxford COVID-19 Government Response Tracker, <https://www.bsg.ox.ac.uk/research/research-projects/covid-19-government-response-tracker>.
StatLink <https://doi.org/10.1787/888934299916>

Des investissements dans les infrastructures permettant de relier ces pôles industriels peuvent faciliter le déploiement de réseaux de production régionaux. Plusieurs corridors régionaux ont vu le jour ces dernières années, comme le LAPSSET entre le Kenya et l'Éthiopie, le Corridor central (Dar-et-Salaam-République démocratique du Congo), le corridor de développement de Maputo (Mozambique-Afrique du Sud) et le corridor de Walvis Bay (cinq pays de la SADC). En Afrique du Nord, le développement des infrastructures routières a favorisé l'émergence et l'attractivité pour les entreprises étrangères de parcs technologiques comme celui des Smart Villages entre Le Caire et Alexandrie ou la zone de haute technologie d'El-Ghazala entre Tunis et Bizerte. De même, en Afrique de l'Ouest, les investissements publics dans le réseau routier pour relier Abidjan au corridor Lagos-Accra ont considérablement stimulé les apports d'IDE (ONU-Habitat, 2018).

Les agences de promotion des investissements (API) peuvent faciliter les investissements des entreprises chefs de file dans des segments clés d'une chaîne de valeur. Les API servent d'interlocuteurs entre les gouvernements et les entreprises étrangères dans des domaines tels que le respect des obligations fiscales (encadré 2.6). Elles peuvent aussi proposer toute une palette de services, allant de la mise en relation au suivi des investisseurs, en passant par l'assistance financière (crédit, assurance), les informations sur le marché ou les stratégies de marque locale. L'expérience d'autres pays en développement montre que, lors de la création d'API, les gouvernements doivent prêter attention aux points suivants : i) garantir un soutien gouvernemental de haut niveau ; ii) définir des objectifs clairs ; iii) consulter les parties prenantes locales publiques et privées pour veiller à un alignement stratégique ; iv) faciliter la collaboration avec d'autres institutions et fonds d'investissement ; et v) apporter des ressources financières suffisantes et durables (Banque mondiale, 2020).

Encadré 2.6. Perception du respect des obligations fiscales des multinationales par les agents des impôts en Afrique

La fiscalité devient un enjeu grandissant et, depuis quelques années, de nouveaux principes et normes d'information ont vu le jour pour mettre en évidence et suivre le comportement des entreprises en matière de fiscalité. Plusieurs de ces principes traitent des relations entre les entreprises et les administrations fiscales mais, du fait de la confidentialité intrinsèque de ces contacts, il est difficile d'évaluer le degré de respect de ces initiatives ou leur impact.

Face à ce problème, l'OCDE a récemment réalisé une enquête auprès de plus de 1 240 agents publics des administrations fiscales de 139 pays (pour l'essentiel, des contrôleurs des impôts), afin d'appréhender leur perception de la situation (OCDE, 2021). L'analyse porte sur 206 réponses reçues de 34 pays d'Afrique. L'objectif était de recueillir la perception des agents du fisc sur le comportement fiscal des multinationales et autres grandes entreprises par rapport aux principes volontaires élaborés par le comité consultatif économique et industriel de l'OCDE (BIAC, 2013). L'enquête met en évidence de nombreux leviers à actionner pour améliorer le respect des obligations fiscales en Afrique, tels que la réponse aux demandes de renseignements et le traitement des litiges fiscaux. En partenariat avec le Forum de l'administration fiscale africaine (ATAF), l'OCDE a ensuite organisé une table ronde virtuelle en avril 2021, rassemblant des agents africains du fisc et des entreprises, dans le but de discuter de ces résultats et de réfléchir à des solutions.

D'une manière générale, confiance et communication entre les autorités fiscales et les entreprises sont au cœur de nombre de solutions proposées. Seulement 37% des agents de l'administration fiscale en Afrique considèrent que la plupart des multinationales fonctionnent de manière opaque et fermée. De même, 34 % des agents fiscaux africains ne font pas confiance aux informations qu'ils reçoivent de la plupart des multinationales. Pour optimiser leurs rapports, les administrations des impôts peuvent faciliter le respect de la législation fiscale par les entreprises en améliorant la clarté et la spécificité des demandes qui leur sont adressées. De leur côté, les entreprises doivent veiller à ce que les informations soient disponibles, y compris dans la langue officielle locale. Une solution consiste à utiliser des lignes directrices pour traiter avec les multinationales et autres grandes entreprises. L'enquête met en évidence une corrélation positive entre le fait que les personnes interrogées identifient l'existence de procédures et de directives spécifiques en matière de relation avec les multinationales et la confiance plus forte dans ces multinationales.

Source : OCDE (2021), *Coopération fiscale au service du développement : Rapport d'étape à l'ère du COVID-19*.

Annexe 2.A1. Exemples de chaînes de valeur continentales et régionales prometteuses en Afrique

Tableau 2.A1.1. Aperçu des chaînes de valeur continentales et régionales prometteuses en Afrique

Chaînes de valeur continentales				
Chaîne de valeur	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Agro-industrie	<p>Main-d'œuvre abondante</p> <p>Avantage comparatif pour les grandes cultures commerciales (noix de cajou, café, cacao...)</p> <p>60 % des terres arables non cultivées dans le monde se trouvent en Afrique</p> <p>Hausse de la demande de denrées alimentaires liée à l'augmentation de la population et à l'urbanisation</p>	<p>Fragmentation de la chaîne entraînant une majoration de 20 à 50 % du prix à l'importation des principaux intrants agricoles</p> <p>Enregistrement de seulement 10 % des terres arables du continent</p> <p>Valeur ajoutée par l'agro-transformation inférieure à 50 %</p>	<p>Fort potentiel d'exportation pour les produits transformés (fruits, noix...)</p> <p>Augmentation possible du commerce intra-africain de 20 à 35 % grâce à la ZLECAf</p> <p>Modification des habitudes alimentaires</p> <p>Potentiellement, hausse de la productivité et du nombre d'emplois non agricoles dans le marketing et la vente</p> <p>Agriculture durable pour des chaînes de valeur agricoles rentables</p> <p>Attraction de flux d'investissements privés</p>	<p>Sécheresses récurrentes, catastrophes d'origine climatique et accélération de la désertification</p> <p>Recul de la participation des jeunes au travail agricole</p> <p>Adoption limitée d'une agriculture de conservation</p> <p>Pénurie de compétences et de technologies</p> <p>Absence de mécanismes de financement et d'atténuation des risques</p> <p>Gestion non durable des terres et des sols</p>
Produits pharmaceutiques	<p>Impulsion politique forte (plan de l'AUDA pour la fabrication de produits pharmaceutiques en Afrique ; plan d'affaires CUA/ONUDI ; Agence africaine des médicaments de l'UA...)</p> <p>Initiatives nationales pour stimuler le développement des industries manufacturières (Éthiopie, Zimbabwe)</p> <p>Mécanismes de coopération internationale (résolution de l'OMC de 2021 portée par les 54 pays d'Afrique)</p>	<p>95 % des médicaments importés mais 3 % des médicaments mondiaux sont produits localement</p> <p>Sous-développement du secteur, avec 375 sociétés pharmaceutiques regroupées dans 12 pays</p> <p>Absence de politiques d'éducation et de formation pour favoriser la R-D dans l'industrie pharmaceutique</p>	<p>Secteur de la santé et du bien-être en Afrique valorisé à 259 milliards USD d'ici 2030</p> <p>Potentiellement, création de plus de 16 millions d'emplois d'ici 2030</p> <p>Mécanisme centralisé d'approvisionnement en commun (CPPM) adossé à la ZLECAf pour encourager les fabricants mondiaux à construire des usines en Afrique</p>	<p>Maladies endémiques (l'Afrique déplore 90 % des décès provoqués par le paludisme et 70 % de ses habitants sont séropositifs)</p> <p>42 % des affaires de contrefaçon de médicaments dans le monde impliquent l'Afrique</p>
Industrie automobile	<p>Jusqu'à sept emplois additionnels créés pour chaque emploi dans l'industrie automobile</p> <p>Hausse de la demande (en 2019, le taux de détention d'un véhicule au Kenya, de 31.5 pour mille, a dépassé le taux de croissance de la population)</p> <p>Existence de structures de production intermédiaire (harnais de câbles au Botswana ou sièges en cuir au Lesotho)</p>	<p>Marché automobile africain toujours axé sur la vente au détail</p> <p>Développement des chaînes de valeur freiné par la domination du modèle d'assemblage partiel</p> <p>Acquisition de véhicules compliquée par un accès limité à des financements bon marché</p>	<p>Opportunité d'industrialisation liée à la production de pièces de rechange</p> <p>Bond en avant de la technologie des deux-roues électriques pour fabriquer des véhicules électriques</p> <p>Innovation technologique et startups (Moove s'appuie sur une technologie alternative d'évaluation du crédit pour proposer de meilleures conditions d'emprunt à ses clients)</p>	<p>Importation de véhicules d'occasion avec peu de perspectives d'assemblage, ce qui freine l'intégration régionale</p> <p>Pressions protectionnistes en faveur d'industries nationales de petite taille</p>

Chaînes de valeur régionales				
Chaîne de valeur	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Afrique centrale				
Coltan	Peu de substituts possibles Engagement en faveur de l'Initiative sur la transparence des industries extractives	Absence de connaissances techniques et d'innovation Accès limité à des informations géologiques publiques Opacité du processus d'appels d'offres	Services miniers à petite échelle renforçant le développement social Besoins de traçabilité, de certification et d'innovations logistiques Amélioration du suivi et harmonisation des systèmes de données pour endiguer le commerce illicite	Instabilité politique et trafic de coltan Institutions incapables d'assurer le respect des règles fiscales Risque de concurrence fiscale intrarégionale
Bois	Principal secteur pourvoyeur d'emplois formels (Gabon) Couverture forestière représentant 7 % du total mondial	Participation aux marchés internationaux freinée par le commerce limité de biens transformés Incohérence des politiques qui interdit une gestion efficace des forêts dans le bassin du fleuve Congo Pénurie de compétences en science, technologie, ingénierie et mathématiques	Certification pour une exploitation durable et renouvelable Hausse de la demande sur le marché du mobilier Coûts modérés de création d'usines de transformation et stabilité des cours des produits de la sylviculture	Aggravation récente de la déforestation Exploitation illégale des forêts et corruption généralisées
Cuivre	Ceinture métallogénique cuivre-cobalt la plus importante du monde et sédiments d'excellente qualité Augmentation de la consommation de cuivre raffiné, sous l'impulsion des industries chinoises (construction, fabrication et automobile)	Maigreur des profits tirés du cuivre semi-transformé, les mineurs s'appropriant l'essentiel de la rente Coût élevé des exportations Gestion inefficace du recouvrement des impôts avec, à la clé, une érosion des recettes	Demande stimulée par l'électrification, les technologies vertes et les smartphones D'ici 2024, taux de croissance annuel attendu de 4.5 % pour la production de cuivre en Afrique Baisse du prix local du cuivre grâce au renforcement des capacités technologiques	Réglementation du travail indigente Valorisation sociale limitée à cause de la corruption et de la mauvaise gestion des ressources Dégradation des sols, de l'eau et pollution de l'air par l'acide sulfurique affectant les habitants riverains des mines
Afrique de l'Est				
Café	Conditions optimales pour la culture de différentes variétés de café Premier produit d'exportation et principale source de devises	Prix et structures du marché faussés par le faible nombre d'acheteurs Baisse de la qualité du café avec la disparition de cultivars de qualité Coûts de production élevés	Renforcement du pouvoir de négociation et de fixation des prix grâce à la collaboration régionale Augmentation de la demande locale compensant la volatilité des marchés d'exportation et l'asymétrie des informations Marchés de niche pour des appellations d'origine et géographiques (terroir, origine unique, café bio...)	Changement climatique et conditions météorologiques extrêmes, invasions acridiennes, maladies Dégradation de l'environnement liée à la production
Tourisme	Secteur fortement créateur d'emplois dans la région Moteur du développement dans les zones rurales isolées et moins avancées Renforcement du tourisme régional et de l'intégration (visa d'entrée commun, critères normalisés pour les hôtels...) grâce aux mesures de la CAE	Fonctionne en deçà de ses capacités (l'Afrique de l'Est récupère moins de 0.5 % des recettes touristiques mondiales) Réglementations restrictives en matière de voyage aérien nuisant à la compétitivité des tarifs Écarts régionaux en termes de qualité des routes et des infrastructures aériennes	Télétravail (Maurice a lancé en 2020 un visa « Nomade » gratuit, valable un an) Tourisme liés aux événements et aux expositions de grande envergure Modernisation des entreprises par le biais de la certification (IATA...) avec, à la clé, une augmentation des partenariats entre et avec des entreprises internationales	Vulnérabilité aux chocs extérieurs (pandémies, crises financières...) Segment intermédiaire sous-développé (agences de voyage locales) Partage inégal des bénéfices (au Kenya, les voyageurs et les entreprises de transport internationaux s'approprient 40 à 50 % des dépenses touristiques)

Chaînes de valeur régionales				
Chaîne de valeur	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Floriculture	Stabilité de l'emploi en raison d'une production durant toute l'année, en particulier pour les femmes (en 2014, 75 % des employés dans le secteur kenyan de la floriculture étaient des femmes) Atouts climatiques et géographiques Faiblesse des coûts de production et simplicité des procédures d'exportation	Prêts aux agriculteurs portant des taux d'intérêt élevés Fiabilité inégale de la logistique nuisant à la qualité des fleurs Prédominance des systèmes d'approvisionnement par enchères, limitant les rapports directs entre acheteurs et producteurs	Diversification des produits horticoles (compositions florales, pyrèthre, insecticides naturels...) Innovation et compétitivité à long terme au sein des exploitations regroupées Circuits de vente alternatifs grâce aux nouveaux supermarchés	Changements radicaux du niveau d'eau dans le lac Naivasha Pollution liée au transport aérien Exposition aux chocs macro d'un secteur tourné sur l'exportation
Afrique du Nord				
Palmier dattier	Augmentation continue du commerce mondial (en 2016, la région a produit plus d'un tiers des dattes consommées dans le monde) Solidité des relations inter-régionales (en 2016, le Maroc était le premier importateurs de dattes égyptiennes et tunisiennes) Première source de recettes d'exportation et principale culture de rente pour les petits exploitants (70 % du total)	Absence d'initiatives de R-D au niveau de la chaîne d'approvisionnement et dans la logistique Petits producteurs mal équipés (mauvaise qualité des machines, des entrepôts frigorifiques et des systèmes de conditionnement...) Pratiques culturelles obsolètes (pollinisation à la main, manutention après récolte...)	Source sûre d'alimentation et de nutrition (programmes de repas scolaires...) Utilisation des noyaux et des dattes tombés des palmiers avant maturité pour l'alimentation animale afin de réduire les déchets	Propagation de ravageurs (charançon rouge du palmier) et de maladies (bayoud) Instabilité sécuritaire et politique dans certains pays
Production d'énergie	Région richement dotée en ressources solaires et éoliennes Hausse de 40 % en dix ans de la production régionale d'énergies renouvelables Réussite des réformes sur les tarifs de rachat, les accords d'achat d'électricité et les systèmes d'enchères, favorisant les financements privés	Poids limité des énergies renouvelables dans le mix énergétique global (4.6 % contre une moyenne mondiale de 25 %) Nécessité d'investir chaque année 13 milliards USD d'ici 2025 pour assurer le développement des infrastructures Pénétration des énergies renouvelables surtout concentrée dans les systèmes de chauffage et le transport	Principal fournisseur pour le reste du continent (5 % du gaz dans le mix énergétique de l'Afrique subsaharienne) Croissance de l'urbanisation et du taux de détention de véhicules, faisant des transports le secteur énergétique le plus dynamique Possibilité de limiter le risque d'investissement et de favoriser un déploiement rapide grâce à un système d'enchères efficace	Exposition des pays dépendants du pétrole aux chocs cycliques Poids continu des subventions, qui grèvent les budgets Risque pour les pays confrontés au stress hydrique d'avoir du mal à assurer la transition énergétique reposant sur les énergies thermiques et hydroélectriques gourmandes en eau
Phosphate	Détenteur important des réserves mondiales de phosphate (à lui seul, le Maroc en possède 74 %) Principale source de recettes en devises	Activités de transformation gourmandes en eau Gestion des déchets et pollution affectant les habitants du littoral Régularité de l'approvisionnement non garantie en raison des turbulences géopolitiques	Intégration optimale dans les chaînes de valeur grâce aux activités de valorisation Incitation à l'adoption de procédures douanières et frontalières pour stimuler le commerce régional 7.2 % de croissance annuelle attendue entre 2020 et 2027	Revendications socio-politiques visant à arrêter l'exploitation Doublement de l'impact de l'activité de transformation sur le climat d'ici 2050 Réduction des fonctions microbiennes essentielles à la santé des cultures en raison de l'utilisation excessive du phosphate

Chaînes de valeur régionales				
Chaîne de valeur	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Afrique de l'Ouest				
Construction	<p>Hausse du contenu local (entreprises locales agissant comme contractants ou sous-traitants pour des multi-nationales)</p> <p>Fort potentiel d'augmentation de la productivité et de l'effet multiplicateur</p> <p>Volonté politique de remédier au déficit de logements</p>	<p>Corruption et gonflement artificiel des prix dans les contrats</p> <p>Renchérissement des projets en raison de la flambée des prix de l'acier et des terrains</p> <p>Capacités d'approvisionnement limitées et affaiblissement des monnaies locales</p>	<p>Croissance attendue du marché mondial du ciment vert (de 14.8 milliards USD en 2015 à 38.1 milliards USD en 2024)</p> <p>Forte dépendance à l'égard des groupes électrogènes de secours, indiquant des perspectives positives pour les projets d'énergie renouvelable</p> <p>Technologies de construction alternatives (panneaux de polystyrène expansé, blocs de boue renforcés de ciment...) accélérant la construction, réduisant les coûts et nécessitant davantage de main-d'œuvre</p>	<p>Hausse des prix des matériaux de construction et de la main-d'œuvre</p> <p>Étroitesse des marges de manœuvre budgétaires et poids de la dette liée au COVID-19 limitant les plans d'infrastructures publics</p> <p>Concurrence pour les intrants importés</p>
Volaille	<p>Diversité des profils professionnels, des vétérinaires qualifiés aux agriculteurs sans qualifications</p> <p>Demande régionale deux fois supérieure aux capacités de production en 2017</p> <p>Investissements publics pour relancer le secteur après le dernier épisode de grippe aviaire</p>	<p>Restrictions frappant les importations en raison de craintes liées à la grippe aviaire</p> <p>Accès limité aux systèmes de crédit et d'assurance pour accompagner les agriculteurs</p> <p>Manque de routes carrossables et adaptées, entraînant la détérioration des produits</p>	<p>Faiblesse des coûts d'investissement propice à l'intégration des groupes vulnérables (les femmes)</p> <p>R-D pour une alimentation et des soins aux animaux plus efficaces</p> <p>Investissements des municipalités pour améliorer les pratiques sanitaires</p>	<p>Contamination animale et zoonoses</p> <p>Concurrence des gros producteurs</p> <p>Augmentation des importations de volaille congelée et d'autres viandes de substitution proches</p>
Noix de cajou	<p>Augmentation de la demande de noix de cajou</p> <p>Volonté politique affirmée de soutenir l'essor de cette chaîne de valeur (le plan national de développement de la Côte d'Ivoire prévoit d'atteindre un taux de transformation de 50 % en 2030)</p> <p>Mesures interrégionales pour promouvoir la transformation locale (exemption des droits de douane pour l'importation de machines, subventions directes, avances pour l'achat de noix de cajou brutes...)</p>	<p>Coûts élevés pour les entreprises et les investissements et manque d'infrastructures</p> <p>Difficulté de garantir la qualité des noix de cajou brutes pendant les quatre mois de la saison de récolte</p> <p>Marché national de la transformation à la traîne</p>	<p>Renforcement de l'activité de transformation (moins de 15 % des noix récoltées en Afrique de l'Est et de l'Ouest sont décortiquées sur le continent)</p> <p>Engagement à respecter des normes plus strictes (traçabilité, transparence et durabilité des chaînes de valeur)</p> <p>Poursuite de la montée en gamme des produits, les principaux marchés d'exportation (UE et États-Unis notamment) exigeant des amandes de cajou entières de grande qualité, consommées en particulier comme en-cas</p>	<p>Activités de contrebande en hausse à la suite des restrictions à l'exportation de noix de cajou brutes pour favoriser la transformation locale</p> <p>Problèmes d'accès aux matières premières pour les transformateurs en raison d'interdictions d'exportation à travers les frontières terrestres</p>

Chaînes de valeur régionales				
Chaîne de valeur	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Afrique australe				
Textile	Augmentation de la demande mondiale de textiles africains Intégration régionale accrue des chaînes de valeur du textile et de l'habillement Proximité étroite avec les marchés asiatiques	Compétitivité pénalisée par des droits de douane élevés (taxe de 22 % sur les tissus...) Manque de personnel technique et d'encadrement intermédiaire qualifié Investissements en capital marginaux, processus d'amélioration de l'efficacité et formation professionnelle liés aux IDE en faveur du secteur textile	Région rendue plus compétitive avec la hausse rapide des salaires en Chine Progression dans la chaîne de valeur grâce à la conception, aux stratégies de marque et au marketing Approvisionnement en tissus au sein de la région pour réduire les coûts liés au transport	Empoisonnement des sols et des sédiments par les métaux toxiques, les teintures et les agents de blanchiment Barrières à l'entrée trop faibles pour entraîner une valorisation sociale et le perfectionnement de la main-d'œuvre Concurrence des importations des vêtements de seconde main
Sel de table	Région richement dotée (réserves de sel et climat sec adapté à la production) Dommages environnementaux minimes liés à l'extraction du sel Octroi de permis par les gouvernements pour développer l'extraction à petite échelle	Manque de financements freinant la construction et l'extension des sites de transformation du sel Activité gourmande en énergie et coûteuse en termes de transport Techniques de production et d'iodation du sel obsolètes	Hausse des importations de sel de qualité par une industrie chimique en plein essor Pays incités à rejoindre l'Union douanière de l'Afrique australe pour réduire les coûts du commerce avec les principaux exportateurs de sel (Botswana et Namibie) Futures activités de fabrication de minéraux bénéficiant de l'exploitation et de la transformation minières	Constitution d'un oligopole Barrières commerciales ralentissant l'approvisionnement nécessaire en iodate de potassium et perturbant les processus d'iodation
Aquaculture	Augmentation de la production dans la SADC (de 92 773 tonnes en 2019 à 100 950 tonnes en 2020) Environ 145 000 emplois directs et 1 million de bénéficiaires indirects Forte volonté politique (mise en œuvre de programmes nationaux d'aquaculture dans 12 États de la SADC et prise en compte dans sa stratégie régionale)	Conditions environnementales sous-optimales (variations de température et aridité) Faibles de gouvernance et coût élevé des permis liés au processus de re-zonage Production limitée en raison d'un littoral exposé aux courants et d'un territoire intérieur peu riche en eau	Augmentation des aides publiques, des expertises et des IDE dans l'aquaculture grâce au sommet « Fish for All » du NEPAD (2005) et au programme spécial de la FAO pour le développement de l'aquaculture en Afrique Développement des aires marines protégées (AMP) pour favoriser la conservation des stocks de poissons et la vie en milieu marin (la part d'AMP de l'Afrique du Sud est passée de 0.43 % en 2016 à 5 % en 2020) Aquaculture commerciale contribuant au développement de la production domestique privée d'aliments pour animaux et à la diversification des espèces de poisson d'élevage	Risques éventuels de dégradation de l'habitat côtier et de rejets liés au tourisme Intensification de l'activité soulevant des risques environnementaux et socioéconomiques Volumes importants de farine de poisson ayant un impact sur les stocks sauvages (adultes et juvéniles)

Source : Compilation des auteurs.

Annexe 2.A2. Exemples d'initiatives phares pour mobiliser les investissements en Afrique

Tableau 2.A2.1. Sélection d'initiatives phares pour mobiliser les investissements étrangers en Afrique

Pays (agence chef de file)	Initiative (dernière mise à jour/ année d'achèvement)	Principales caractéristiques
Chine (département Afrique du ministère des Affaires étrangères)	Forum sur la coopération sino-africaine (FOCAC) (2000-en cours)	Les principaux engagements du FOCAC portent sur l'augmentation du commerce, des IDE et de la coopération Sud-Sud. Selon des responsables chinois, la Chine a annulé à travers le FOCAC les dettes de 15 pays africains liées à des prêts sans intérêts. Le forum se réunit tous les trois ans, le dernier ayant eu lieu en novembre 2021 au Sénégal.
Union européenne	Plateforme d'investissement pour l'Afrique (PIA) (2017-en cours)	La PIA recourt au panachage de ressources issues d'aides non remboursables de l'UE pour compléter des prêts consentis par la BEI ou d'autres institutions de financement admissibles.
	Alliance Afrique-Europe pour un investissement et des emplois durables	L'Alliance s'appuie sur les investissements et le commerce pour stimuler l'emploi et une croissance durable en Afrique. Elle repose sur « un nouveau cadre propice à une augmentation substantielle des investissements privés, tant africains qu'européens » ainsi que sur les propositions de la Commission européenne relatives au prochain cadre financier pluriannuel et les résultats des réunions entre l'UE et la CUA. Un investissement de 40 milliards d'euros (EUR) en Afrique est envisagé entre 2021 et 2027.
France (AFD et PROPARCO)	Choose Africa (2018-22)	L'initiative Choose Africa a été initialement dotée de 2.5 milliards EUR pour soutenir financièrement des startups et de micro- et PME africaines et les accompagner aux différents stades de leur développement, notamment <i>via</i> des partenaires locaux.
	Choose Africa Resilience (2020-22)	Ce nouveau volet de l'initiative Choose Africa s'est vu allouer 1 milliard EUR supplémentaire pour aider le secteur privé formel et informel en Afrique, affaibli par la crise du COVID-19. Ce dispositif comporte des outils de prêts, garanties, prises de participation et accompagnements, adaptés au contexte de la crise.
Inde (Confédération de l'industrie indienne et Export-Import Bank)	Conclave CII-EXIM Bank sur le partenariat du projet Inde-Afrique (2005-en cours)	Les conclaves jouent un rôle essentiel pour établir des partenariats et renforcer l'engagement économique entre l'Inde et l'Afrique. Ils bénéficient du soutien du ministère des Affaires extérieures et du ministère du Commerce et de l'industrie de l'Inde. La 16 ^e édition du conclave s'est tenue en juillet 2021.
Japon (ministère des Affaires étrangères)	Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD) (1993-en cours)	La dernière édition de la conférence, en 2019 (TICAD VIII), avait porté sur la promotion des affaires et s'était engagée à réaliser plus de 20 milliards USD d'investissements privés. Le processus de la TICAD dispose d'un mécanisme de suivi permettant d'organiser des conférences ministérielles pour suivre les initiatives de développement africaines adoptées lors des sommets de la TICAD.
Espagne (ministère des Affaires étrangères)	Plan d'action « Focus Africa 2023 » au titre du plan Africa III (2021)	Le plan d'action « Focus Africa 2023 » correspond à la phase de mise en œuvre du plan Africa III. Il accorde une attention stratégique à la promotion du commerce et à l'augmentation des investissements espagnols et de la présence d'entreprises espagnoles en Afrique. Plusieurs secteurs prioritaires sont visés : l'agro-alimentaire ; l'eau, l'assainissement et la gestion des déchets ; les énergies renouvelables ; les infrastructures de transport ; l'industrie chimique et pharmaceutique ; et la transformation digitale.
États-Unis (USAID)	Prosper Africa (2020-26)	Prosper Africa est l'initiative lancée par le gouvernement américain pour augmenter de manière substantielle le commerce et les investissements dans les deux sens entre l'Afrique et les États-Unis. Dotée de 500 millions USD pour les cinq prochaines années, Prosper Africa ambitionne de lever plus de 9 USD d'investissements privés pour 1 USD de financement publics.
	Loi sur la croissance et les opportunités économiques en Afrique (AGOA) (2015-25)	L'AGOA offre à 38 pays d'Afrique subsaharienne éligibles un accès en franchise de droits au marché américain pour plus de 1 800 produits, en plus des 5 000 produits au minimum pouvant bénéficier d'un accès en franchise de droits dans le cadre du programme du système généralisé de préférences.
Royaume-Uni (British International Investment plc, anciennement CDC Group)	Sommet UK-Afrique sur l'investissement (2020-en cours)	Lors de la première édition du sommet, en janvier 2020, le Royaume-Uni a fait deux annonces : l'élargissement du programme Manufacturing Africa, pour engendrer un volume conséquent de nouveaux IDE dans le secteur manufacturier en Afrique de l'Ouest ; et la constitution de nouveaux partenariats avec les agences de promotion de l'investissement de l'Afrique du Sud et du Nigéria (financement de 25 millions de livres sterling [GBP]).

Source : Compilation des auteurs.

Note

1. Le taux social de préférence au temps du Royaume-Uni comporte deux éléments : une préférence au temps (le fait de préférer une valeur actuelle à une valeur future) et un effet de richesse (l'évolution des valeurs grâce à la croissance attendue de la consommation par habitant au fil du temps).

Références

- BAfD (2020), *Perspectives économiques en Afrique 2020 : Former la main-d'œuvre africaine de demain*, Banque africaine de développement, Abidjan, <https://www.afdb.org/en/documents/african-economic-outlook-2020>
- BAfD (2018), « Rationalisation des marchés publics pour l'intégration régionale dans le COMESA », *Map Africa – COMESA*, Banque africaine de développement, Abidjan, <https://mapafrica.afdb.org/fr/stories/P-Z1-K00-014.html>.
- BAfD et Afreximbank (2020), *Survey of Impact of COVID-19 on African Trade Finance*, Banque africaine de développement/African Export-Import Bank, Le Caire, <https://media.afreximbank.com/afrexim/Survey-of-Impact-of-COVID-19-on-African-Trade-Finance.pdf>.
- Banque mondiale (2021), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données), Banque mondiale, Washington, DC, <https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators> (consulté le 1^{er} novembre 2021).
- Banque mondiale (2020), *Global Investment Competitiveness Report 2019/2020: Rebuilding Investor Confidence in Times of Uncertainty*, Banque mondiale, Washington, DC, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/33808>.
- Banque mondiale (2016), *Benchmarking Public Procurement 2017: Assessing Public Procurement Regulatory Systems in 180 Economies*, Banque mondiale, Washington, DC, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/32500>.
- Banque mondiale (2015), “Public-private dialogue for specific sectors: Agribusiness”, *Nuts & Bolts*, Banque mondiale, Washington, DC, <https://documents1.worldbank.org/curated/en/275591504194159650/pdf/119241-BRI-PUBLIC-6p-IFCICNutsBoltsPPDAgribusiness.pdf>.
- Banque mondiale/KEDP (2015), *A Practical Guide to Increasing Mining Local Procurement in West Africa*, Banque mondiale, Washington, DC, Kaiser Economic Development Partners, Cape Town, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/21489>
- BEI (2021), *La finance au service de l'Afrique : un développement vert, intelligent et inclusif du secteur privé*, Banque européenne d'investissement, Luxembourg, https://www.eib.org/attachments/publications/economic_report_finance_in_africa_2021_en.pdf.
- Blavatnik School of Government/Université d'Oxford (2021), *Oxford COVID-19 Government Response Tracker* (base de données), <https://www.bsg.ox.ac.uk/research/research-projects/covid-19-government-response-tracker> (consulté le 1^{er} novembre 2021).
- BRI (2020), “Payments without borders”, *BIS Quarterly Review*, mars, Banque des règlements internationaux, https://www.bis.org/publ/qtrpdf/r_qt2003h.htm.
- Bureau van Dijk (2021), *Orbis | Company Information across the Globe* (base de données), <https://orbis.bvdinfo.com/version-20211118/orbis/1/Companies/Search> (consulté le 1^{er} novembre 2021).
- Byiers B., A. Cazals, A. Medinilla et J. de Melo (2021), “African regional integration: A problem-driven approach to delivering regional public goods”, *FERDI Document de travail P290*, mai, <https://ferdi.fr/publications/african-regional-integration-a-problem-driven-approach-to-delivering-regional-public-goods>.
- Casalini, F., J. López González et T. Nemoto (2021), “Mapping commonalities in regulatory approaches to cross-border data transfers”, *Documents de travail de l'OCDE sur la politique commerciale*, n° 248, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/ca9f974e-en>.
- CEDEAO (2020), *ECOWAS Launches “Improved Business & Investment Climate in West Africa Project” Website*, Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Abuja, <https://www.ecowas.int/ecowas-launches-improved-business-investment-climate-in-west-africa-project-website/>.
- CENUA (2020), “Identifying priority products and value chains for standards harmonization in Africa: Technical study”, *Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique*, Addis Abeba, <https://hdl.handle.net/10855/43813>.
- CIIP (2018), “Location of clusters”, *Competitive Industries and Innovation SEZ Database*, www.theciip.org (consulté le 1^{er} novembre 2021).

- CNUCED (2021), *Handbook on Special Economic Zones in Africa – Towards Economic Diversification across the Continent*, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Genève, https://unctad.org/system/files/official-document/diaeia2021d3_en.pdf.
- CNUCED (2020), *Activités de la CNUCED en faveur de l’Afrique – Rapport du Secrétaire général de la CNUCED*, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Genève, https://digitallibrary.un.org/record/801311/files/TD_B_EX%2861%29_2-FR.pdf.
- CNUCED (2010), *Integrating Developing Countries’ SMEs into Global Value Chains*, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Genève, https://unctad.org/system/files/official-document/gdsecidc2021d1_en.pdf.
- Colorado School of Mines (2021), *VIIRS Nighttime Lights* (base de données), <https://payneinstitute.mines.edu/eog/nighttime-lights/> (consulté le 1^{er} novembre 2021).
- COMESA (2021), *New Policies to Promote Digital Financial Services*, Marché commun de l’Afrique orientale et australe, Lusaka, <https://www.comesa.int/new-policies-to-promote-digital-financial-services/>.
- COMESA (2020), *The Role of Trade Finance in Promoting Trade: The Implications of COVID-19 on Trade Finance in Africa*, Marché commun de l’Afrique orientale et australe, Lusaka, <https://www.comesa.int/wp-content/uploads/2020/07/The-Role-of-Trade-Finance-in-Promoting-Trade-and-the-Implications-of-Covid-192.pdf>.
- CUA/OCDE (2021), *Dynamiques du développement en Afrique 2021 : Transformation digitale et qualité de l’emploi*, Commission de l’Union africaine, Addis Abeba/Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/cd08eac8-fr>.
- CUA/OCDE (2019), *Dynamiques du développement en Afrique 2019 : Réussir la transformation productive*, Éditions OCDE, Paris/Commission de l’Union africaine, Addis Abeba, <https://doi.org/10.1787/291046f7-fr>.
- Dike, M.-C. et E.-L. Rose (2018), “Cross-border expansion and competitive interactions of indigenous mobile network operators in sub-Saharan Africa”, *Thunderbird International Business Review*, 2019; Vol. 61/1, pp. 29-42, <https://doi.org/10.1002/tie.21971>.
- EAGC (2016), *A Decade Stronger*, Eastern Africa Grain Council, https://eagc.org/wp-content/uploads/2018/01/EAGC_@10_Milestone.pdf.
- Fernandez-Stark, K., P. Bamber et G. Gereffi (2012) “Upgrading in global value chains: Addressing the skills challenge in developing countries”, *OECD Background Paper*, https://gvcc.duke.edu/wp-content/uploads/2012-09-26_Duke_CGGC_OECD_background_paper_Skills_Upgrading_inGVCs.pdf.
- Ferracane, M.-F. et E. van der Marel (2021), “Regulating personal data – Data models and digital services trade”, *Policy Research Working Paper 9596*, Banque mondiale, Washington, DC, <https://documents1.worldbank.org/curated/en/890741616533448170/pdf/Regulating-Personal-Data-Data-Models-and-Digital-Services-Trade.pdf>.
- Ferracane, M.-F. et E. van der Marel (2018), “Do data policy restrictions inhibit trade in services?”, *DTE Working Paper 02*, European Centre for International Political Economy, <https://ecipe.org/wp-content/uploads/2018/10/Do-Data-Policy-Restrictions-Inhibit-Trade-in-Services-final.pdf>.
- FMI (2021), *Government Finance Statistics Database*, avril, Fonds monétaire international, <https://data.imf.org/?sk=a0867067-d23c-4ebc-ad23-d3b015045405> (consulté le 1^{er} novembre 2021).
- FMI (2019), *IMF Country Report No. 19/97 – Ghana*, Fonds monétaire international, Washington, DC, <https://www.imf.org/~media/Files/Publications/CR/2019/1GHAEA2019001.ashx>.
- Greenleaf, G. et B. Cottier (2020), “Comparing African data privacy laws: International, African and regional commitments”, *University of New South Wales Law Research Series*, <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.3582478>.
- GSMA (2019), “State of the industry report on mobile money”, Global System for Mobile Communications Association, <https://www.gsma.com/sotir/wp-content/uploads/2020/03/GSMA-State-of-the-Industry-Report-on-Mobile-Money-2019-Full-Report.pdf>.
- Hale, H. et al. (2021), *Oxford COVID-19 Government Response Tracker*, <https://www.nature.com/articles/s41562-021-01079-8> (consulté le 1^{er} décembre 2021).
- Hartzenberg, T. (2011), “Regional integration in Africa”, *WTO Staff Working Paper*, No. ERSD-2011-14, Organisation mondiale du commerce, Genève, <http://dx.doi.org/10.308f75/fad9df15-en>.
- Hoekman, B. et al. (2021), “COVID-19, Public procurement regimes and trade policy”, *Policy Research Working Paper*, No. 9511, Global Indicators Group, Banque mondiale Washington, DC, <https://documents1.worldbank.org/curated/en/370161610741846300/pdf/COVID-19-Public-Procurement-Regimes-and-Trade-Policy.pdf>.

- Hoekman, B. et M. Sanfilippo (2020), "Foreign participation in public procurement and firm performance: Evidence from sub-Saharan Africa", *Review of World Economics*, No. 156, pp. 41-73 (2020). <https://doi.org/10.1007/s10290-019-00357-y>.
- Ilori, T. (2020), "Data protection in Africa and the COVID-19 pandemic: Old problems, new challenges and multistakeholder solutions", site web de la Déclaration africaine des droits et libertés de l'Internet, https://africaninternetrights.org/sites/default/files/Tomiwa%20Ilori_AfDec_Data%20protection%20in%20Africa%20and%20the%20COVID-19%20pandemic_Final%20paper.pdf.
- INSME (2019), "Digitalising foreign trade procedures and boosting innovation in Morocco with PortNet", International Networks for SMEs, Rome, www.insme.org/foreign-trade-customs-import-export-port-ecosystem-logistics-ecosystem/.
- Jeehye, J. et al. (2020), "Scaling up disruptive agricultural technologies in Africa", *International Development in Focus*, Banque mondiale, Washington, DC, <https://dx.doi.org/10.1596/978-1-4648-1522-5>.
- Lorenceau, A., J. Rim et T. Savitki (2021), « Aspirations des jeunes et réalité de l'emploi en Afrique », *Documents d'orientation de l'OCDE sur le développement*, n° 38, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/6a14eee9-fr>.
- Marti, F.-D. et I. Ssenkubuge (2009), "Industrialisation and industrial policy in Africa: Is it a policy priority?", *Research Papers*, 20, South Centre, Genève, https://www.southcentre.int/wp-content/uploads/2013/05/RP20_Industrialisation-and-Industrial-Policy-in-Africa_EN.pdf.
- Nam, N. (2019), *Role of Public Procurement in Regional Integration – Case of WAEMU*, Banque mondiale, Washington, DC, <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/49054157503426718-0090022019/Role-of-public-procurement-in-regional-integration-case-of-WAEMU-April-23-at-0900>.
- Ndzana Olomo, P. (2021a), *Programme minimum d'intégration de l'Union africaine*, Éditions Le Manuscrit, Paris.
- Ndzana Olomo, P. (2021b), "The African Union private sector development strategy: A catalyser of socio-economic transformation in Africa", *Georgetown Journal of International Affairs*, juillet, <https://gja.georgetown.edu/2021/07/15/the-african-union-private-sector-development-strategy-a-catalyzer-of-socio-economic-transformation-in-africa/>.
- OCDE (2021), *Coopération fiscale au service du développement : Rapport d'étape à l'ère du COVID-19*, OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/fr/ctp/fiscalite-internationale/cooperation-fiscale-pour-le-developpement-rapport-d-etape.htm>.
- OCDE (2020), "The future of production: The case for regional integration", 2020 Policy Note on Africa, OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/dev/EMnet-Africa-Policy-Note-2020.pdf>.
- OCDE (2018), *The Future of Rural Youth in Developing Countries: Tapping the Potential of Local Value Chains*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264298521-en>.
- OCDE (2017), *Getting Skills Right: South Africa*, Getting Skills Right, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264278745-en>.
- OCDE/ACET (2020), *Quality Infrastructure in 21st Century Africa: Prioritising, Accelerating and Scaling up in the Context of PIDA (2021-30)*, Éditions OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/dev/Africa-Quality-infrastructure-21st-century.pdf>.
- OCDE/CENUA (à paraître), *Digital Services Trade Restrictions in Africa*, Éditions OCDE, Paris/Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Addis Abeba.
- OCDE/CUA/ATAF (2021a), *Statistiques des recettes publiques en Afrique 2021*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/c511aa1e-en-fr>.
- OCDE/CUA/ATAF (2021b), *Transparence fiscale en Afrique 2021 : Rapport de progrès de l'Initiative Afrique*, Éditions OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/Transparence-fiscale-en-Afrique-2021.pdf>.
- OCDE/SADC (2017), *Role of Monitoring for Implementation: Advancing Investment Policy Reforms in the Southern African Development Community*, Éditions OCDE, Paris/Communauté de développement de l'Afrique australe, Gaborone.
- OIT (2020), *Rapport sur l'emploi en Afrique (Re-Afrique) : Relever le défi de l'emploi des jeunes*, Bureau international du travail, Genève, https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---africa/---ro-abidjan/documents/publication/wcms_761156.pdf.
- ONU (2019), "Senegal's national strategy for the promotion of green jobs (2015-2020) receives the future policy award 2019", Partnership for Action on Green Economy, Nations Unies, New York, <https://www.un-page.org/senegal%E2%80%99s-national-strategy-promotion-green-jobs-2015%E2%80%932020-receives-future-policy-award-2019>.

- ONU-DI (2017), “The role of public procurement policy in driving industrial development”, *Working Paper 8/2017*, Organisation des Nations unies pour le développement industriel, Vienne, <https://www.unido.org/api/opentext/documents/download/9921981/unido-file-9921981> (consulté le 1^{er} novembre 2021).
- ONU-Habitat/HIS-EUR (2018), *The State of African Cities 2018: The Geography of African Investment*, Programme des Nations unies pour les établissements humains/HIS-Erasmus University Rotterdam, <https://unhabitat.org/sites/default/files/download-manager-files/The%20State%20of%20African%20Cities.pdf>.
- PAQI (2020), “Pan-African Quality Infrastructure”, *Stocktaking Document*, édition 2020, Pan-African Quality Infrastructure, www.paqi.org/wp-content/uploads/2020/09/PAQI_TBT_Stocktaking_2020_En_WEB.pdf.
- Plane, P. (2021), “What factors drive transport and logistics costs in Africa?”, *Journal of African Economies*, Vol. 30/4, pp. 370-388, Oxford University Press, <https://dx.doi.org/10.1093/jae/ejaa019>.
- PNUD (2016), “National Adaptation Plan – Global Support Programme”, Programme des Nations Unies pour le développement, New York, https://www.globalsupportprogramme.org/sites/default/files/uploaded-images/session_6_discounting_cba_step_5.pdf.
- Qiang, C.-Z., Y. Liu et V. Steenberg (2021), “An investment perspective on global value chains”, Banque mondiale, Washington, DC, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/35526>.
- Roy, R. (à paraître), “The case for intra-continental trade: The re-orientation of Africa’s trade and the twin challenges of development and environment”, document de travail pour l’édition 2022 du rapport *Dynamiques du développement en Afrique*.
- Sawere, V. (2019), “Developing mutual recognition agreements for professional skills mobility in the Southern African Development Community”, *Working Paper*, Tralac, <https://www.tralac.org/publications/article/14127-developing-mutual-recognition-agreements-for-professional-skills-mobility-in-the-southern-african-development-community.html>.
- Swift (2018), “Africa payments: Insights into African transaction flows”, *White Paper*, <https://www.swift.com/swift-resource/170536/download?language=en#:~:text=Intra%2DAfrica%20clearing%20and%20trade%20is%20increasing%20in%20importance%20Almost,2013%20to%2012.3%25%20in%202017>.
- Telegeography (2021), *Global Internet Geography* (base de données), www2.telegeography.com/telegeography-report-and-database (consulté le 21 septembre 2021).
- TMEA (2021), *EAC promotes ‘build, buy East Africa’*, TradeMark East Africa, Kigali, Rwanda, www.trademarka.com/news/eac-promotes-build-buy-east-africa/
- TMEA (2019), *Contributions of Standards Harmonisation and Certification Towards Reduction in the Conformity Assessment Clearance Time and Testing Cost-the Case of the EAC*, TradeMark East Africa, Kigali, <https://www.trademarka.com/stories/contribution-of-standards-harmonisation-and-certification-towards-reduction-in-the-conformity-assessment-clearance-time-and-testing-cost-the-case-of-the-eac/>.
- UA (2021), *Specialized Technical Committee (STC) on Finance, Monetary Affairs, Economic Planning and Integration: Developing Integrated and Complementary Value Chains for Sustainable Recovery and Reinforcing Operationalization of the AfCFTA*, Union africaine, Addis Abeba, <https://au.int/en/stc-finance-2021>.
- UA (2019a), *Domestic Resource Mobilization: Fighting Against Corruption and Illicit Financial Flows*, Union africaine, Addis Abeba, https://au.int/sites/default/files/documents/37326-doc-k-15353_au_illicit_financial_flows_devv10_electronic.pdf.
- UA (2019b), *Association of African Central Banks (AACB) Terms of Reference Payment Systems Integration Working Group*, Union africaine, Addis Abeba https://au.int/sites/default/files/newsevents/workingdocuments/39572-wd-approved_association_of_african_central_banks_payment_systems_integrati_0.pdf
- UA (2018), *Stratégie continentale pour l’enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) en faveur de l’emploi des jeunes*, Union africaine, Addis Abeba, https://au.int/sites/default/files/pressreleases/35308-pr-tvet-french_-_final.pdf
- UA (2017), *Report on the Proposed Recommendations for the Institutional Reform of the African Union* (rapport Kagame), Union africaine, Addis Abeba, https://au.int/sites/default/files/documents/33273-doc-report_institutional_reform_of_the_au.pdf.
- UA (2016), *CAADP Country Implementation under the Malabo Declaration*, Union africaine, Addis Abeba, https://au.int/sites/default/files/documents/31251-doc-the_country_caadp_implementation_guide_-_version_d_05_apr.pdf.

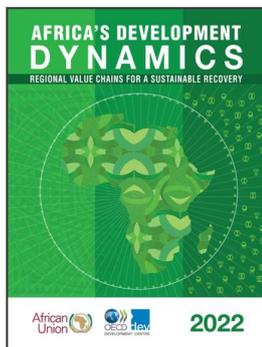
UNESCO (2021), *Initiative panafricaine pour la transformation digitale de l'EFTP et des systèmes de développement des compétences en Afrique*, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Paris, <https://fr.unesco.org/news/initiative-panafricaine-transformation-digitale-leftp-systemes-developpement-competences>.

WACOMP Ghana (2020), "Approach – West Africa Competitiveness Programme", Programme de compétitivité de l'Afrique de l'Ouest, Accra, <https://wacompghana.org/approach/>.

Yameogo, N.-D. et K. Jammeh (2019), "Determinants of participation in manufacturing GVCs in Africa: The role of skills, human capital endowment and migration", *Policy Research Working Paper*, No. WPS 8938, Banque mondiale, Washington, DC, <http://documents.worldbank.org/curated/en/884311562848071755/Determinants-of-Participation-in-Manufacturing-GVCs-in-Africa-The-Role-of-Skills-Human-Capital-Endowment-and-Migration>.

ZLECAf/PNUD (2021), "Which value chains for a made in Africa revolution", *The Futures Report 2021*, Secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine, Kigali/Programme des Nations Unies pour le développement, New York, https://imanidevelopment.com/wp-content/uploads/2021/11/AFCFTA-Futures-Report-2021_Which-Value-Chains-for-a-Made-in-Africa-Revolution_2021.pdf.





Extrait de :

Africa's Development Dynamics 2022

Regional Value Chains for a Sustainable Recovery

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/2e3b97fd-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

Commission de l'Union africaine/OCDE (2022), « Comment renforcer les chaînes de valeur régionales dans la Zone de libre-échange continentale africaine », dans *Africa's Development Dynamics 2022 : Regional Value Chains for a Sustainable Recovery*, Commission de l'Union africaine, Addis Ababa/Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/24f12ef7-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.